

2021_CT2_056

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE - Approbation d'une convention

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 11 février 2021

05_2_08

■ **Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE - Approbation d'une convention**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 18 Février 2021

17592

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda du Développement économique de la Métropole, approuvé en mars 2017.

À ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

Issu de la fusion des Pôles de compétitivité PEGASE et RISQUES, le Pôle SAFE est dédié aux technologies et solutions de Sécurité. Il a ainsi vocation à rapprocher les usagers des fournisseurs de technologies.

Le Pôle SAFE anime un réseau de 450 adhérents dont 70 basés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 47 PME ou TPE, 3 grands groupes, 17 Académiques et 3 établissements publics utilisateurs finaux de solutions de sécurité (SDIS 13, ENSOSP, Sécurité Civile).

Comme tous les Pôles de compétitivité, le Pôle SAFE accompagne les entreprises adhérentes dans leur développement, notamment sur l'émergence de nouveaux marchés, l'effort d'innovation et les facteurs de croissance.

Sur le territoire métropolitain, plusieurs projets de développement local sont ciblés :

- Le développement du pôle aéronautique Istres-Etang de Berre ;
- le développement et l'implantation de la filière dirigeable sur le territoire de la Métropole ;
- le développement d'actions liées aux problématiques environnementales sur le territoire d'Aix-en-Provence ;
- l'instruction, en partenariat avec le Grand Port Maritime et les industriels de l'association PIICTO, de projets de plateformes pour la démonstration de solutions de sécurité pour sites critiques.

Le champ d'action du Pôle SAFE couvre deux Domaines d'Activité Stratégique (DAS) :

- Les solutions et systèmes pour la sécurité et la protection de l'environnement ;
- L'aéronautique et le spatial.

Le rôle du pôle est de :

- développer des solutions renforçant la sécurité du citoyen contre tout risque d'agression : risque industriel, risque naturel et malveillance ;
- développer les solutions de transport et de travail aérien réduisant l'empreinte carbone et écoresponsables sur tous leurs cycles de vie.

Le Pôle SAFE s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle SAFE, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 64 500 €, représentant 4.43 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 1.455.620 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 40 000 € pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 20 000 € pris en charge sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 4 500 € pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5)

N° GU	Association	Budget	Budget prévisionnel global 2020	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
2021_655	Pôle SAFE	CT1 Budget Principal Métropolitain	1.455.620 €	45 000 €	40 000 €	OUI
2021_656		CT2 Pays d'Aix		25 000 €	20 000 €	
2021_657		CT5 Istres-ouest- Provence		4 500 €	4 500 €	
TOTAL					64 500 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 64 500 euros au Pôle SAFE au titre de l'exercice 2021. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 40 000 euros pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 20 000 euros pris en charge sur le budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 4 500 euros pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5)

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle SAFE ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents afférents

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget principal Métropolitain (CT1), en section de fonctionnement, Sous-politique B370 - Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- sur le budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61
- le budget de l'État Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 60.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'E.P.C.I.

**LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par

**Son Président en exercice, ou son représentant,
régulièrement habilité à signer la présente convention par
délibération N° ECO
du Bureau de la Métropole du 18 février 2021**

ci-après désigné

« la Métropole »

ET

**l'Association
sise**

**SAFE CLUSTER
Domaine du petit Arbois – Avenue Louis Philibert – BP
10028 13545 AIX-EN-PROVENCE Cédex 4**

représentée par

Sa Présidente, Madame Claire-Anne REIX

ci-après désignée

« l'association »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association Pôle SAFE s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir, favoriser la création de valeur et développer l'emploi sur le territoire.

Le rôle de l'association consiste à accompagner les entreprises adhérentes dans leur développement, notamment sur l'émergence de nouveaux marchés, l'effort d'innovation et les facteurs de croissance.

Le champ d'action du Pôle SAFE couvre deux Domaines d'Activité Stratégique (DAS) qui structurent les programmes de R & D proposés :

- Sécurité & Environnement
- Aéronautique et Spatial.

Dans la continuité de 2020, plusieurs projets de développement local sont ciblés pour 2021 sur le territoire métropolitain :

- Le développement du pôle aéronautique Istres-Etang de Berre ;
- le développement et l'implantation de la filière dirigeable sur le territoire de la Métropole ;
- le développement d'actions liées aux problématiques environnementales sur le territoire d'Aix-en-Provence ;
- l'instruction, en partenariat avec le Grand Port Maritime et les industriels de l'association PIICTO, de projets de plateformes pour la démonstration de solutions de sécurité pour sites critiques.

Plusieurs actions seront également mises en œuvre en direction des acteurs économiques et notamment :

- Des actions spécifiques orientées vers les relations PME – Donneurs d'Ordre
 - Comités d'Open Innovation thématiques : SAFE a créé un Club Open Innovation regroupant les grands groupes représentés à travers leurs Directeurs d'Innovation ou de R&D.
 - Mené avec Henri Fabre, le programme Performance Industrielle se déroule sur 18 mois et va dans le même sens. Une quarantaine d'entreprises est impliquée.
- Soutien au montage de projets collaboratifs : construction du projet, définition du consortium, préparation de dossiers à l'attention de différents guichets de financement : ANR, RAPID (dispositif armement), Europe, PSPC (programme BPI dédié aux grands projets structurants), ADEME, Investissements d'Avenir,...
- Mise en place de formations à destination des adhérents pour leur faciliter l'accès à la commande publique (secteur important pour les solutions de sécurité).
- Prise en compte du volet Emploi – Formation – RSE : le Pôle contribue à identifier les besoins en terme d'emplois et de formations sur toute la chaîne de valeur du Pôle, à expérimenter de nouvelles solutions, à réaliser un travail d'analyse des métiers et des compétences...
- Des accompagnements individuels des entreprises sur des aspects ciblés.

Par ailleurs, SAFE animera la cellule Europe afin de renforcer ses capacités d'accompagnement des entreprises à l'Europe, en particulier sur des appels spécifiques aéronautiques et spatiaux, sécurité et environnement et défense.

Enfin 2021, sera l'année de la finalisation de la préparation des salons MILIPOL 2021 (sécurité intérieure des États) et du Salon International du Bourget 2021.

Le programme d'actions est détaillé en annexe de la présente convention.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention,

ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau....)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

L'annexe I à la présente convention précise :

- Le budget prévisionnel global de l'objectif ou action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;
- Les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er} (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, etc.).

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel de l'action, objet la présente convention, représente un montant de dépenses éligibles de 1 455 620 € HT.

4.2 Participation de la Métropole :

La participation de la Métropole est d'un montant de 64 500€, soit 4.43 % du coût total prévisionnel.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 40 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 20 000 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 4 500 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT5)

Accusé de réception en préfecture
N° 001905789 2021-02056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération N° FB 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée après signature de la présente convention ;
- Le solde (soit 20%) sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces ci-dessous à transmettre **dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée** :
- **Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- **Le rapport d'activité de l'année écoulée** ;
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités** ;
- **La liste des indicateurs figurant en annexe 2, dûment complétés.**

4.4 Ajustement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la métropole n'est pas réévaluée. A contrario, si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE, SUIVI, ÉVALUATION

5.1 Contrôle :

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier; sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES

L'association, dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1^{er} janvier au 31 décembre), devra :

- conformément à l'article 10 al. 4 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, fournir le compte rendu financier de l'emploi de la subvention signé par le Président ou toute personne habilitée ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article L. 2313-1-1 du CGCT issu de l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, si les subventions annuelles sont supérieures à soixante-quinze mille euros (75 000 euros) ou représentent plus de 50% du budget total de l'association, le président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels ;

- communiquer à la Métropole les rapports d'activité de l'année écoulée, les procès-verbaux d'Assemblée Générale et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Conformément à l'article 612-4 du Code de commerce issu de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifié par la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003, pour un montant supérieur à cent cinquante-trois mille euros (153 000 €) de subventions publiques, l'association :

- doit établir chaque année le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes.

Dans ce cas, ou si elle fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

A compter du 1er janvier 2006, en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005 et du décret 2009-540 du 14 mai 2009, les associations ayant reçu annuellement un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153 000 euros, ont l'obligation d'organiser la publicité de ces documents : comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes. Elles doivent les transmettre, via internet, à la Direction des Journaux Officiels dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant.

En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ARTICLE 7 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITÉ DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération
n° ECO
du Bureau de la Métropole
du 18 février 2021

Pour l'association

La Présidente

Claire-Anne REIX

Pour la Métropole

**Pour la Président et par délégation
Le Conseiller délégué
Industrie**

Monsieur Jean-Pascal GOURNES

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2021



Annexe financière 2021

Instr. des dépenses	TOTAL AB	A	B	Ressources	TOTAL AB	A	B
60 - Achats	352 394	61 220	291 174	74 - Subventions			
604 - Etudes et prestations diverses	353 288	60 451	292 837	01Etat	490 410	348 000	142 410
605 - Achats de matériel, Equipements	0	0	0	0Etat DGF 2021	437 410	330 000	107 410
606 - Achats... fournitures	0	0	0	0Etat DGA conventionnés 2020-2021	02 000	0	02 000
607 - Achats de marchandises	2 095	769	1 326	000SN	0	0	0
61 - Services extérieurs	87 771	35 194	52 577	61 077 FNADT nouvelle demande 2021	0	0	0
611 - Sous-traitance générale	0	0	0	0ANACT	0	0	0
613 - Locations bureaux	62 338	23 877	38 461	0 Union Européenne	0	0	0
614 - Charges locatives	-0 477	3 784	3 307	0 Région PACA	980 000	180 000	800 000
615 - Entretien et réparation	-9 906	7 208	-2 698	0 Dans Nouvelle Corde de Action co	0	0	0
616 - Assurances	4 463	1 613	2 850	0 Région Rhone Alpes	0	0	0
617 - Etudes et recherches	0	0	0	Département	0	0	0
618 - Divers	0	0	0	0 CG 02	0	0	0
62 - Autres services extérieurs	210 489	103 401	107 077	0 CG 13	0	0	0
621 - Personnel détaché	19 610	19 810	-200	0 CG 63	0	0	0
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	26 192	9 495	16 697	0 CG 84	0	0	0
623 - Publicité, publicité, relations publiques	62 000	27 000	35 000	0 EPCI	192 000	13 600	178 400
624 - Déplacements, missions et réceptions	86 166	41 359	44 807	0 Marseille Provence Métropole	40 000	5 000	35 000
625 - Frais postaux et frais de télécom.	10 477	3 794	6 683	0 Aix Métropole	28 000	5 000	23 000
627 - Services bancaires	2 881	1 043	1 838	0 Vaucluse	22 600	0	22 600
628 - Adhésion	3 143	1 133	2 010	0 Métropole Lyon	0	0	0
629 - Impôts et charges	8 810	2 486	6 324	0 Toulon Provence Méditerranée	15 000	3 800	11 200
64 - Charges de personnel	738 758	331 258	407 500	0 CASA	25 000	0	25 000
641 - Rémunération de personnel	620 640	218 031	402 609	0 COGA	-0 000	0	-0 000
645 - Charges sociales	268 178	112 628	155 550	0 Ouest Provence	4 600	0	4 600
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0 Métropole Aix Arbois	15 000	0	15 000
66 - Charges financières	0	0	0	0 ADEME	0	0	0
661 - Charges d'intérêts	0	0	0	0 Provence Verte	15 000	0	15 000
68 - Dotations	0	0	0	0 C.A.T.	15 000	0	15 000
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0 C.A.T. (hors subventions publiques)	0	0	0
682 - Dotations aux amortissements	0	0	0	Autofinancement	384 210	0	384 210
683 - Dotations aux provisions	0	0	0	0 Prestations de services	184 210	0	184 210
684 - Dotations en nature	0	0	0	0 Vente de marchandises	0	0	0
685 - Dotations en nature	0	0	0	0 Colisatras	200 000	0	200 000
686 - Dotations en nature	0	0	0	0 Participation PVE	0	0	0
687 - Dotations en nature	0	0	0	Contributions en nature	443 000	3 000	440 000
688 - Dotations en nature	0	0	0	0 Attribution du bénévolat	443 000	3 000	440 000
689 - Dotations en nature	0	0	0	0 Dons en nature	0	0	0
690 - Dotations en nature	0	0	0	0 Prestations	0	0	0
691 - Dotations en nature	0	0	0				
692 - Dotations en nature	0	0	0				
693 - Dotations en nature	0	0	0				
694 - Dotations en nature	0	0	0				
695 - Dotations en nature	0	0	0				
696 - Dotations en nature	0	0	0				
697 - Dotations en nature	0	0	0				
698 - Dotations en nature	0	0	0				
699 - Dotations en nature	0	0	0				
70 - Impôts et taxes	0	0	0				
701 - Impôts et taxes	0	0	0				
702 - Impôts et taxes	0	0	0				
703 - Impôts et taxes	0	0	0				
704 - Impôts et taxes	0	0	0				
705 - Impôts et taxes	0	0	0				
706 - Impôts et taxes	0	0	0				
707 - Impôts et taxes	0	0	0				
708 - Impôts et taxes	0	0	0				
709 - Impôts et taxes	0	0	0				
710 - Impôts et taxes	0	0	0				
711 - Impôts et taxes	0	0	0				
712 - Impôts et taxes	0	0	0				
713 - Impôts et taxes	0	0	0				
714 - Impôts et taxes	0	0	0				
715 - Impôts et taxes	0	0	0				
716 - Impôts et taxes	0	0	0				
717 - Impôts et taxes	0	0	0				
718 - Impôts et taxes	0	0	0				
719 - Impôts et taxes	0	0	0				
720 - Impôts et taxes	0	0	0				
721 - Impôts et taxes	0	0	0				
722 - Impôts et taxes	0	0	0				
723 - Impôts et taxes	0	0	0				
724 - Impôts et taxes	0	0	0				
725 - Impôts et taxes	0	0	0				
726 - Impôts et taxes	0	0	0				
727 - Impôts et taxes	0	0	0				
728 - Impôts et taxes	0	0	0				
729 - Impôts et taxes	0	0	0				
730 - Impôts et taxes	0	0	0				
731 - Impôts et taxes	0	0	0				
732 - Impôts et taxes	0	0	0				
733 - Impôts et taxes	0	0	0				
734 - Impôts et taxes	0	0	0				
735 - Impôts et taxes	0	0	0				
736 - Impôts et taxes	0	0	0				
737 - Impôts et taxes	0	0	0				
738 - Impôts et taxes	0	0	0				
739 - Impôts et taxes	0	0	0				
740 - Impôts et taxes	0	0	0				
741 - Impôts et taxes	0	0	0				
742 - Impôts et taxes	0	0	0				
743 - Impôts et taxes	0	0	0				
744 - Impôts et taxes	0	0	0				
745 - Impôts et taxes	0	0	0				
746 - Impôts et taxes	0	0	0				
747 - Impôts et taxes	0	0	0				
748 - Impôts et taxes	0	0	0				
749 - Impôts et taxes	0	0	0				
750 - Impôts et taxes	0	0	0				

Fait le 29/10/2020 à Aix en Provence

Claire-Anne REIX, Présidente

Pour le représentant légal et par délégation,

André SOULAGE, Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ANNEXE N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.

- **Nombre d'adhérents total en 2021 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
 - moins de 10 salariés
 - de 11 à 50 salariés
 - 51 à 100 salariés
 - 101 à 500 salariés
 - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**GOUVERNANCE 2021- POLE DE COMPETITIVITE SAFE
(MISSIONS DE CATEGORIE A)**

Contexte et objectifs opérationnels :

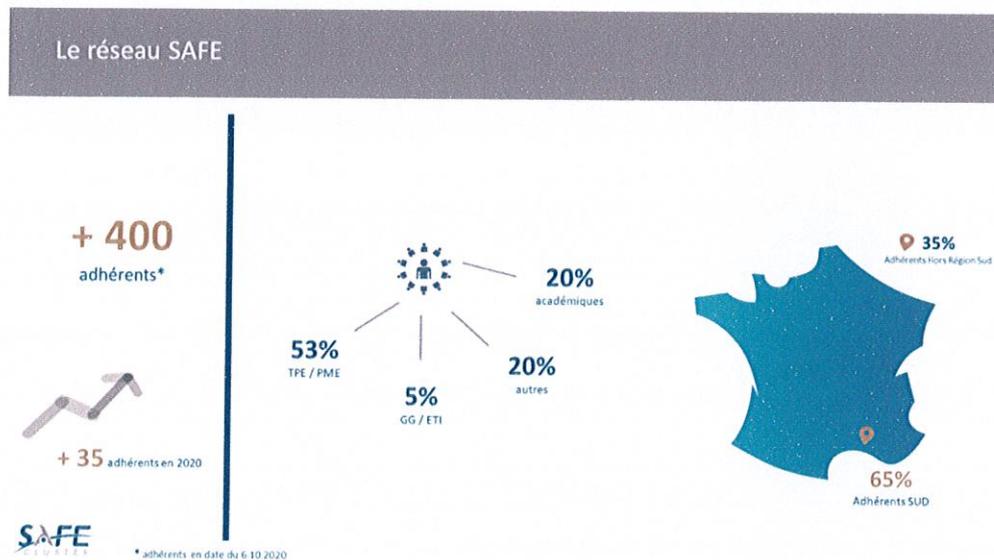
En 2018 lors de la labellisation pour la phase IV des pôles de compétitivité, le pôle SAFE a réaffirmé son ambition d’agir sur deux champs d’action ayant leurs contextes et leurs projets propres mais aussi de nombreux projets communs :

- Les solutions et systèmes pour la sécurité et la protection de l’environnement ;
- L’aéronautique et le spatial.

Fin 2019 puis en 2020, le pôle SAFE a affiné sa stratégie pour la rendre plus lisible :

Le pôle SAFE est positionné sur les secteurs aéronautique & spatial, sécurité, défense, risques et résilience environnementale. L’ensemble de ce spectre d’activité étant porté par un continuum industriel comportant des groupes comme AIRBUS, SAFRAN, THALES et ATOS, tous opérant sur l’intégralité de ce spectre comme AIRBUS avec AIRBUS Avions, AIRBUS Helicopters et AIRBUS Defence and Space.

Le pôle SAFE fédère un réseau important :



La Mission du pôle est : La Création de Valeur dans l’industrie et les services et son ancrage sur nos territoires

Le rôle du Pôle SAFE est de :

- **Développer des solutions renforçant la sécurité du citoyen contre tout type d’agression : risque industriel, risque naturel et malveillance**
- **Développer des solutions de transport aérien et de travail aérien et des solutions spatiales réduisant l’empreinte carbone et écoresponsables sur tout leur cycle de vie.**

La stratégie du pôle repose sur les axes suivants :

- **L'innovation technologique et d'usage ainsi que la performance industrielle, économique, écologique et RSE des entreprises des filières : aérospatiale, sécurité et défense.**
- **La construction d'un écosystème ancré sur les territoires au service de la compétitivité des entreprises**

En 2021, le Pôle ambitionne de porter **une action recentrée** et plus lisible basée sur :

- La résilience et le développement des industries et services des secteurs de l'aérospatial, de la sécurité et de la défense
- Le développement des usages dans les domaines de la sécurité, de la défense et de l'environnement

Un accent particulier sera mis sur deux clés de développement :

- **La transition numérique**
- **La transition écologique et solidaire**

Le développement de l'activité du Pôle sera réalisé en cohérence avec la stratégie régionale « smart région » et notamment :

- L'action du Pôle s'inscrit dans 2 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) : Industries du Futur et Smart Tech
- Les actions du Pôle contribuent au plan Climat « Une Cop d'avance » de la Région.

L'action du Pôle SAFE est organisée de façon matricielle avec des programmes et des services :

- ✓ Des programmes
 - Aéronautique et voilures tournantes
 - Dirigeables
 - Systèmes autonomes
 - Spatial
 - Sécurité des grands évènements
 - Villes et Territoires résilients et sûrs (environnement)
 - Sécurité des sites sensibles
 - Défense
- ✓ Des services
 - Innovation et service aux entreprises
 - Évènementiel et Communication
 - Gestion et Finance

1. STRATEGIE :

Le Pôle, sur la période 2019-2022 place au cœur de sa stratégie la création de valeur pour ses adhérents. Ainsi, les missions essentielles du Pôle comprennent :

- La détection d'opportunités de développement pour les PME et notamment dans le cadre de **grands projets à caractère industriel** comme l'émergence de l'Industrie spatiale d'initiative privée par exemple
- La détection de **grandes opportunités de marchés** pour les entreprises françaises comme l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024
- La structuration et le **portage d'initiatives industrielles structurantes** comme dans le cadre de l'émergence de la filière Dirigeables par exemple.

Afin d'accompagner les PME à tirer profit de ces opportunités, l'action du Pôle est de **structurer ou créer le cadre de collaboration** entre les grands donneurs d'ordres porteurs de ces initiatives et les PME et organismes de recherche offreurs de solutions.

Dans ce cadre-là l'essentiel de l'activité du Pôle consiste donc à :

1. **Nouer et entretenir des partenariats** avec les acteurs clefs et instances de ses filières. En effet, une contribution à l'animation nationale et européenne dans des filières fragmentées et sur des marchés pouvant atteindre des tailles significatives ainsi que le développement des entreprises ne peuvent être considérés à une échelle régionale. Le pôle se donne donc comme ambition d'animer un réseau national et international, au profit de la croissance de l'emploi sur le territoire français et en particulier sur son zonage. Un principe essentiel de son action sera de contribuer largement à la structuration et à l'animation des filières, en partenariat avec le CSF et le GIFAS.
 - Dans le domaine de la **sécurité** : SAFE se placera en coordinateur de l'innovation pour les technologies de sécurité globale, avec un positionnement unique en Europe sur les usages et l'ensemble des enjeux de sécurité, et une collaboration étroite avec les autres pôles et clusters français et européens du secteur : SCS, les Pôles Mer, SYSTEMATIC, OPTITEC, Images et Réseaux / TES, Aerospace Valley, ASTECH ; les clusters européens du réseau EN-SURE ; les groupements professionnels (GICAT, GIMELEC, SPAC, AN2V, Smart Building Alliance).
 - Par ailleurs, SAFE continuera à être très actif dans l'animation de la filière **aéronautique et spatiale**, en partenariat avec le GIFAS dans le cadre de la convention tripole aéronautique et GIFAS, le CORAC, et l'EACP (European Aeronautic Cluster Partnership – préparation des programmes Cleansky)
 - **Plus spécifiquement sur 2021, concernant la filière aéronautique, le pôle SAFE établit une stratégie concentrant son action sur l'accompagnement des entreprises de la filière à encaisser la crise brutale et profonde générée par la pandémie COVID en 2020 (Cf. description de cette activité en C).**
 - De même sur le secteur de la **défense**, le Pôle continuera à développer ses relations avec la DGA et l'AID afin d'élaborer des cadres de coopération mais aussi œuvrera dans le cadre du cluster GIMNOTE (Groupe d'Innovation pour la Maîtrise Navale en Opération par la Technologie et l'Expérimentation) aux côtés de la DGA, de la Marine nationale, de TVT-System Factory afin d'accélérer l'intégration de l'innovation dans les systèmes navals de défense. Dans la droite ligne de GIMNOTE, le pôle contribuera activement au lancement du cluster défense aéronautique NOVAERO en liaison étroite avec DGA Essais en Vol à Istres.

2. Cultiver une grande proximité avec les grands donneurs d'ordres,
construire et entretenir les cadres de collaboration avec eux et notamment en 2021 :

- Relance de comités stratégiques avec les grands donneurs d'ordres (TAS et Airbus Helicopters) afin d'identifier des segments de leurs feuilles de route dans lesquels le Pôle peut apporter de la valeur par le biais des entreprises innovantes de son réseau. Et notamment la poursuite du programme fédérateur « Urban Air Mobility » lancé en 2020 avec Airbus Helicopters ainsi que l'activation du dispositif d'open Innovation avec la direction de la stratégie d'AIRBUS Helicopters.
- Renforcer la collaboration avec le CNES en région et lancer une initiative d'émergence de New Space en région Sud, en y impliquant Thales Alenia Space
- Travailler à la sécurisation de l'implantation industrielle de STRATOBUS en région
- Poursuivre le travail d'expérimentations J02024 réalisé avec succès sur l'évènement Roland Garros en 2020 en réalisant en 2021 une nouvelle série d'expérimentations en région Sud, avec le Stade Vélodrome et l'OM d'une part et d'autre part sur la sécurisation du plan d'eau de Marseille.

3. Partager le positionnement du Pôle et promouvoir son activité :

Dans le cadre de la labellisation pour phase IV des Pôles, qui a permis à SAFE de réaffirmer son positionnement sur les filières Aérospatiale, Défense et Sécurité et compte-tenu de son nouveau zonage couvrant maintenant 2 régions (Auvergne Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Pôle a souhaité développer de nouveaux supports de communication afin de promouvoir et partager ce positionnement : site internet et plaquette.

Pour réaliser la mise en œuvre de sa stratégie, le pôle spécifie, développe et industrialise un ensemble d'outils :

- ✓ Les Outils génériques du pôle de compétitivité
 - Emergence et accompagnement Innovation
 - Réseau et promotion PME (événementiel et communication)
 - Accompagnement Europe et International (événementiel et collaboration clusters)
 - Emploi et compétences
 - Accompagnement à la croissance
- ✓ Les outils performants développés et industrialisés par SAFE
 - L'Open Innovation
 - Les expérimentations
 - Les territoires d'innovation
 - L'émergence et l'incubation de filière
 - Le contrat de croissance
- ✓ Les outils spécifiques 2020-2021
 - L'accompagnement des entreprises sur le plan de relance (générique et aéronautique)
 - L'accompagnement à la résilience (Diversification, Consolidation, Financement haut et bas de bilan).
 - L'accompagnement à la décarbonation de l'Industrie

Le développement de ces outils constitue un actif important du pôle.

2- LABELLISATION :

Labellisation des projets collaboratifs de R&D, travaux préparatoires associés (élaboration et actualisation du guide de la procédure de labellisation, examen des dossiers, réunions du comité de labellisation, comptes rendus ...)

En phase avec son positionnement renouvelé pour la phase IV, le Pôle a procédé au renouvellement de son Comité de Labellisation devenu **Comité R&T** en 2019. Ce comité composé de 67 experts référencés par filière mais aussi pas levier de développement (expert scientifique, expert en financement, expert en PI...) poursuivra l'élargissement de son rôle. En effet ce comité aura en charge :

- L'instruction des projets de R&D des adhérents
- L'évaluation plus globale du besoin en accompagnement des entreprises du Pôle
- L'instruction des pistes de valorisation des produits et services issus des projets de R&D

Le pôle poursuivra également sa participation aux **groupes de travail de l'AFPC** sur le sujet (« Label des pôles », « Ecosystème d'Innovation » et « Europe ») afin d'échanger les bonnes pratiques, harmoniser les process et partager le retour d'expérience sur les processus de labellisation mais aussi sur les dispositifs de financement de la R&D.

Dans la filière **aéronautique et spatiale** le Pôle participera aux groupes de travail du **CORAC**.
Dans le domaine de la sécurité, le pôle poursuivra sa participation aux **Comités R&I du CSF**.

Le Pôle s'appuiera sur ses experts pour poursuivre son travail d'**intégration en tant que partenaire dans des propositions de projets Européens**. Et ceci en vue de remporter des projets européens pour son compte afin de favoriser les partenariats d'interclustering mais surtout pour le compte de ses adhérents via les appels « cascade funding ».

3. LES ACTIVITES DE REPORTING exigées par les pouvoirs publics (État et collectivités) en particulier le suivi des résultats des projets de R&D ;

Le Pôle poursuivra ses actions d'information de ses adhérents et des pouvoirs publics sur la mission et les résultats du Pôle

Le Pôle s'assurera des impacts des projets sur le développement de l'écosystème et la cohérence avec les politiques publiques et fournira les indicateurs renseignés demandés par les pouvoirs publics et notamment :

- Analyse, consolidation et reporting des projets financés par les pouvoirs publics
- Réalisation d'une revue projets annuelle pour le suivi des résultats des projets de R&D
- Reporting régulier avec les financeurs du Pôle sur les différents indicateurs demandés
Compte-rendu des réunions des instances de représentation et diffusion aux membres du pôle
- Participation aux audits des financeurs
- Réalisation des rapports intermédiaires et annuels d'activité

4. LES MISSIONS EXERCEES PAR LE POLE DE COMPETITIVITE, SUR LA SOLLICITATION DE L'ÉTAT OU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, pour participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques (ex : SRI, CSFR etc.), au portage d'actions publiques (Semaine de l'industrie par exemple, task force defence par exemple), etc.

Dans le cadre de son action sur les filières : Sécurité, Défense et Aéronautique & Spatial le Pôle est amené à contribuer aux groupes de travail régionaux, nationaux et internationaux tels que :

- Participation au GTN Sécurité, aux travaux du CSF Industries de Sécurité
- Contribution au réseau des PCN Spatial et Sécurité
- Participation au réseau des pôles Eco Tech du MTES
- Participation à toutes les instances de coordination des pôles aéronautiques : comité Inter Pôles, Comité Drone Inter Pôles, Comité Innovation
- Membre impliqué du bureau de l'AFPC
- Participation au COSPACE / Booster
- Le Pôle SAFE travaille en étroite collaboration avec le GIFAS, l'UIMM et les groupements d'industriels des filières de sécurité, défense, et notamment le GICAT, la FFMI (incendie), la FACIM (textiles). En particulier, le Pôle anime ou participe à des groupes de travail et des événements organisés conjointement avec ces partenaires, dans le cadre de l'innovation, des programmes européens de la recherche, du soutien à l'export
- Participation au CSF Aéronautique et au CSF Sécurité
- Le Pôle contribue aussi à la Promotion et/ou la participation aux salons régionaux (promotion au sein du réseau, participation au comité de sélection des exposants, présence (si nécessaire) sur le stand collectif régional)
- Le Pôle participe également aux réunions des instances telles que Rising Sud, TEAM Sud Export...
- Le pôle participe enfin à l'action collective Interpôles Diag IA portée par SCS et mandaté pas la DIRECCTE dans le cadre du plan IA National.
-

SAFE participe enfin :

- au **COPRNM** : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
- à la **CMI** : Commission Mixte Inondations
- au **CODOST** du **SCHAPI** : Conseil D'Orientation et d'appui Scientifique et Technique du Service Central d'Hydrométrie et d'Appui à la Prévision des Inondations
- à l'**AFPCN** : Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
- SAFE intervient auprès de la **DGPR**: Direction Générale de la Prévention des Risques et dans les instances SEVESO

Durée prévisionnelle de l'action : 12 mois - Calendrier : 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Entreprises ciblées : l'ensemble des membres adhérents au pôle, 404 adhérents dont + de 160 PME

Livrables au terme de la convention :

- rapport d'exécution final de l'activité,

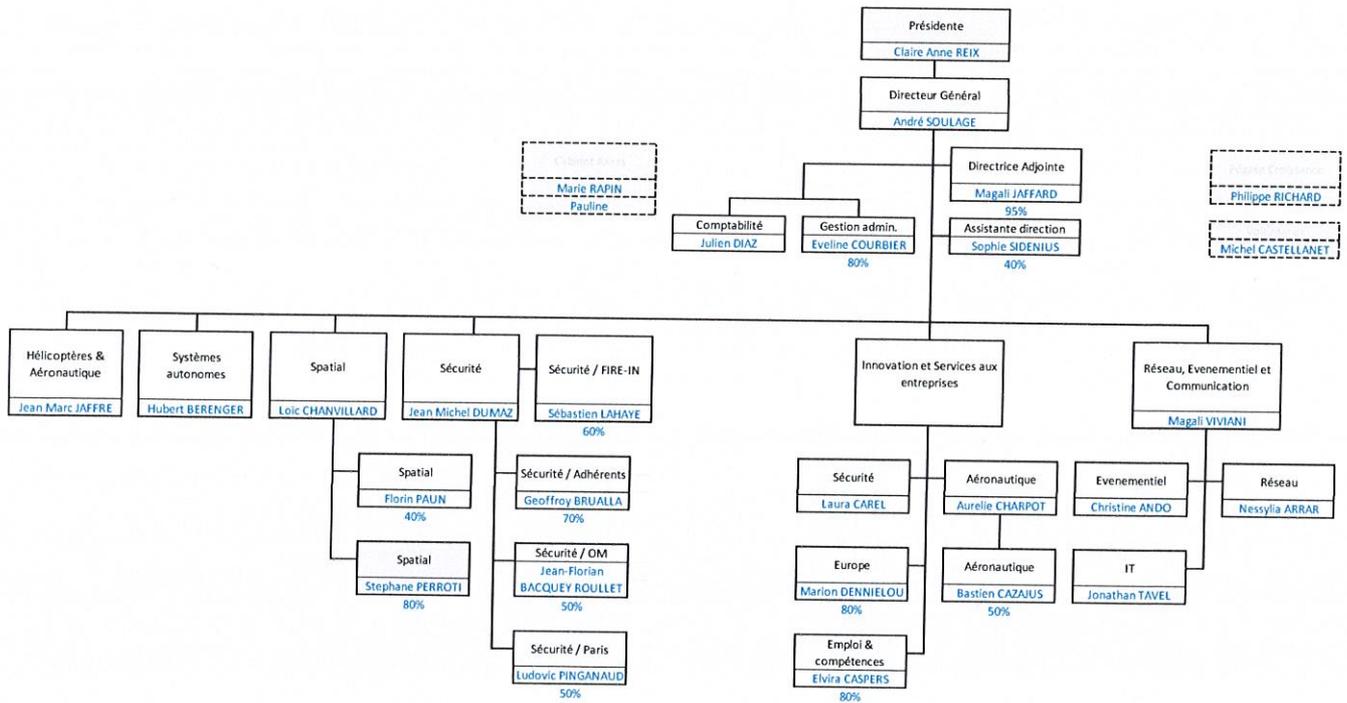
- informations sur la participation du pôle aux réunions, groupes de travail nationaux ou locaux ou toutes représentations institutionnelles, liées aux activités du pôle (SRI, Comités de filières, OIR etc.) et sur les avantages retirés de cette participation active. Ces points peuvent être intégrés au rapport final d'exécution d'activité.

En cas de changement au cours de l'année : nouveaux statuts/règlement/fonctionnement des structures de gouvernance du pôle ; en cas d'évolution, nouvelle feuille de route ou nouvelle définition des DAS ou de leur périmètre, fournir les informations nécessaires.

- Démarches internes au pôle de formation/sensibilisation à la RSE et à l'économie circulaire

- note de conjoncture V1, qui sera actualisée tous les trimestres

Organigramme du Pôle SAFE



la liste des membres du pôle en 2020 (voir annexe)

Budget prévisionnel des missions de catégorie A : Budget analytique

Le budget doit **obligatoirement** être présenté sous les 2 formats :

. Tableau de financement détaillé analytique, avec postes de dépenses (dont temps de travail et masse salariale)

. Présentation comptable

NB : pour la catégorie A, les contributions en nature ne sont pas admises. Elles doivent toutefois être précisées à titre d'information.

Dépenses	A - GOUV
	A
Frais de personnel	350 869 €
personnel pôle	331 259 €
personnel mis à disposition	19 610 €
Sous traitance	35 000 €
Mission réception	40 440 €
Communication	27 000 €
Frais généraux	80 291 €
Contribution en nature	3 000 €
TOTAL DEPENSES	536 600 €

Ressources	A - GOUV
Cotisations	- €
Prestations	- €
Contribution en nature	3 000 €
Participation des PME aux Actions co	- €
Total Privé	3 000 €
Etat	340 000 €
Région	180 000 €
Autres établissements publics	13 600 €
Europe	- €
Total Public	533 600 €
TOTAL RECETTES	536 600 €

Répartition du temps de travail :

Activités	Quantité s	BEREN CASPER CHANVIL COURB				SOULAG BRUAL LAHAY				VIVIAN SIDENI CHARP DENNI				DUMA NOGU INNO			TOTALX								
		ANDO	GER	S	LARD	IER	PAUN	JAFFARD	ARRA	E	LA	E	JAFFRE	TAVEL	DIAZ	I		US	OT	ELOU	CAREL	Z	ELLOU	AERO	0
Total A Gouvernar	Jours	31	15	7	25	48	0	52	40	170	15	0	0	68	79	40	79	25	30	25	45	22	0	0	816

Annexe financière 2021

BUDGET COMPTABLE A

Intitulé des dépenses	A	Ressources	A
60 - Achats	61 220	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses	60 461	Etat	340000
605 - Achats de matériels, équipements	0	Etat DGE 2021	340000
606 - Achats .. fournitures	759	Etat DGA conventionné 2020-2021	0
607 - Achats de marchandises	0	SGDSN	0
61 - Services extérieurs	35 194	Union Européenne	0
611 - Sous traitance générale	0		
613 - Locations bureaux	22 577		
615 - Entretien et réparation	3 794	Région SUD	180000
616 - Assurance	7 209		
617 - Etudes et recherche	1 613	Région OCCITANIE	0
618 - Divers	0		
62 - Autres services extérieurs	103 461	Département	0
621 - Personnel détaché	19 610	CG 06	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 486	CG 13	
623 - Publicité, public., relations publiques	27 000	CG 83	
625 - Déplacements, missions et réceptions	41 389	CG 84	
626 - Frais postaux et frais de télécom.	3 794	EPCI	13600
627 - Services bancaires	1 043	Métropole territoire Marseille	5000
628 - Adhésions	1 138	Agglo Salon	5000
635 - Impôts et charges	2 466	Métropole territoire Aix	0
64 - Charges de personnel	331 259	Toulon Provence Méditerranée	3600
641 - Rémunérations de personnel	218 631	CASA	0
645 - Charges sociales	112 628	COGA	0
65 - Autres charges de gestion courante		Métropole territoire Ouest Provence	0
		NCA	0
66 - Charges financières	0	Ville d'Istres	0
661 - Charges d'intérêts		Nimes	0
		Cannes	0
68 - Dotations		Total des financements publics	533600
aux amortissements et aux provisions	0	Autofinancement	0
681 - Dotations aux amortissements	0	Prestations de services	0
et aux provisions		Ventes de marchandises	
Emplois des contributions en nature	3 000	Contributions en nature	3000
Bénévolat	3 000	Valorisation du bénévolat	3000
Locaux et matériels		Dons en nature	
Prestations		Prestations	
Total dépenses	536 600	Total ressources	536 600

ANIMATION 2021 - POLE DE COMPETITIVITE SAFE

(MISSIONS DE CATEGORIE B)

Contexte et objectifs opérationnels :

Le premier besoin des filières industrielles de sécurité, aéronautiques et spatiales réside dans la structuration et la formulation des besoins des donneurs d'ordres ou utilisateurs finaux pour faciliter l'émergence des projets qui porteront le développement des produits et services innovants facteurs de développement économique pour les PME du pôle, en lien étroit avec les laboratoires académiques.

Les attentes des entreprises du pôle sont régulièrement recueillies et analysées. Les premiers besoins exprimés par les entreprises du pôle portent sans surprise sur la maîtrise des environnements filières et le soutien aux développements associés. Les entreprises ont besoin d'un appui opérationnel leur permettant de construire les conditions de leur développement par l'innovation et en cohérence avec les exigences de leurs clients, en leur donnant notamment une visibilité sur les conditions de déploiement de leurs travaux. Ce besoin se manifeste en premier lieu, par :

- la connaissance et la maîtrise des chaînes de valeur et du jeu concurrentiel;
- l'identification et la mobilisation des sous-traitants, partenaires commerciaux ou intégrateurs, partenaires R&D, compétences et expertises... ;
- l'accès aux clients, donneurs d'ordres et prescripteurs ;
- le soutien à la définition des stratégies et leurs déclinaisons opérationnelles sur les différents leviers, dont notamment le montage des projets, à leur financement et à leur conduite de bout en bout : de l'idée au marché ;
- l'éclairage sur l'environnement et son évolution à travers une veille concurrentielle, technologique, normative, réglementaire, stratégique, etc. ;

En second lieu, les entreprises expriment des besoins d'accompagnement à l'atteinte des niveaux d'exigences imposés par les grands donneurs d'ordres des filières. Dans ce contexte l'accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur performance industrielle et en particulier un appui à la transition numérique représentent un véritable enjeu. L'accompagnement à cette transition comprend des aspects liés à la capacité d'intégration de nouvelles technologies, la capacité de traitement de grandes quantités de données recueillies et ceci tout en traitant la question de l'humain au cœur de ces transformations.

Au-delà de cette question générale de l'accès aux marchés, des besoins ponctuels émergent de manière continue, dont SAFE doit se saisir pour affirmer son rôle de premier partenaire de ses adhérents pour la conduite de l'innovation, autour de :

- la certification,
- le test / la validation / la démonstration,
- l'industrialisation de l'innovation,
- la gestion de la propriété intellectuelle,
- la gestion des ressources humaines : GPEC, recrutements & formations,

- la fiscalité de l'innovation...
- et plus généralement l'accompagnement à la croissance sur les différents leviers, stratégie, commercialisation, finance, RH, organisation outils, internationalisation, etc...

Et ceci avec un regard et une dimension internationale.

Au regard de ces besoins, l'attente première des entreprises adhérentes de SAFE est explicitée comme un besoin d'un guichet unique que nous souhaitons en lien avec l'initiative régionale pour :

- apporter des solutions d'aide au financement de la R&D
- apporter des solutions claires à d'autres besoins ponctuels d'accompagnement au développement ;
- spécialiser les territoires pour proposer des cadres de démonstrations de produits issus de la R&D
- promouvoir les adhérents et leurs innovations

Les principes d'action du Pôle

En regard des enjeux de son champ d'activité décrit dans les programmes et des besoins de l'écosystème et des entreprises, SAFE construit son action sur plusieurs grands principes.

- La priorité donnée à l'innovation et en particulier le recensement de besoins et de diffusion de ces besoins auprès des adhérents du réseau de façon à favoriser l'émergence d'idées de projets avec un effort particulier sur l'orientation vers les dispositifs européens de financement de la R&D (Clean Sky, EDIDP...)
- Une contribution à l'animation régionale et nationale, de filières fragmentées et sur des marchés pouvant atteindre des tailles significatives. Un principe essentiel de son action sera de contribuer largement à la structuration et à l'animation des filières au plan national, en partenariat avec le CSF sécurité et le GIFAS. SAFE sera également contributeur actif au plan régional de deux opérations d'Intérêt Régional, l'OIR Industrie du futur et l'OIR Smart Tech.
- Un accompagnement à la résilience et à la croissance des entreprises avec un effort mis en particulier sur :
 - o Le soutien à la résilience et à la croissance des entreprises régionales sur tous les leviers de développement et en particulier sur les aspects de :
 - Transition numérique
 - Transition écologique et solidaire
 - Performance industrielle
 - o La promotion à l'international du tissu économique et académique régional
 - o Et enfin une activité renforcée dans le domaine de l'emploi et des compétences afin de promouvoir les métiers en tension de la filière, de développer les formations du futur de filière en plein développement (dirigeables...), favoriser la rencontre entre besoins en RH des entreprises et compétences et accompagner le volet humain de l'entreprise dans sa transformation
- Une spécialisation territoriale : le Pôle souhaite doter les territoires d'outils et moyens permettant l'implantation industrielle de grands programmes ainsi que les démonstrations en conditions réelles de solutions et services innovants, en faisant ainsi de nos territoires des territoires d'expérimentation et des vitrines des innovations de leurs acteurs.

Descriptif détaillé de l'action :

AXE 1 : INNOVATION, dont actions relevant de l'usine à projets/innovation

Emergence et montage de projets :

Dans ce cadre, le Pôle vise à monter, faire financer et valoriser des projets R&D collaboratifs de qualité permettant le développement des filières de son champ d'action et des acteurs. L'émergence des projets se faisant en cohérence avec les feuilles de route technologiques pilotées par les Programmes.

Objectif 2021 :

- 10 M€ projets financés critiques cœurs de cible pour les feuilles de route
Intégrant au moins 30 adhérents dont 20 PME
- 3 projets Européens déposés par le pôle
- 20 « matching » entre Grands-groupes et PME lors des Comités d'Open Innovation
- 80 fiches idées instruites ; projets en émergence
- 30 projets labellisés/soutenus
- 4 actions de sensibilisation/formation aux guichets de financement
- 6 comités (GT ; comité projets ; comité valorisation ; comité de labellisation) organisés
- 60% de projets financés : (hors ANR et Hors Europe, taux pouvant être très variable en fonction des guichets)
- 80% de projets accompagnés : (PSPC régions, Projets d'Innovation Région, FEDER, PIA, H2020)
- 80% de projets suivis: (50% projets FUI/PSPC régions co-labellisés et 100% des projets FUI/PSPC régions, PIA, RAPID, FEDER, H2020 dont le Pôle est PRIME)
- 100 entreprises sensibilisées aux programmes Européens
- 20 entreprises accompagnées sur le montage de projets Européens

Travaux permanents d'émergence, de construction et valorisation de projets :

1. Soutien à la construction des projets : Emergence de projet, montage projet, montage consortium, réalisation des dossiers pour les différents guichets, labellisation/soutien
2. Présentation, soutien auprès des financeurs publics : PSPC régions, ANR, RAPID, EUROPE, PSPC, ADEME, PIA
3. Comités d'Open Innovation
4. Opérations d'appels à manifestation d'intérêts, de sourcing technologique
5. Sélection et pilotage des consultants
6. Suivi et valorisation des projets labellisés/soutenus
7. Accompagnement des entreprises sur les programmes européens

Sur l'année 2021 :

Sont prévus :

La structuration des actions de veille et diffusion par programme des guichets de financement notamment Européens.

- ✓ 6 comités projet/ Groupes de travail et comités valorisation thématiques

- ✓ Des journées Open Innovation internes aux grands groupes
- ✓ Des journées de démonstration
- ✓ 5 évènements innovation

La mise en place de permanence Innovation sur le territoire

Le Pôle assurera ses missions de montage et suivi de projets : selon les calendriers des appels à projets PSPC régions, PIA, FEDER, Europe...

Open Innovation :

Le Pôle SAFE accompagne ses adhérents dans sa démarche Open Innovation via un processus fiable et éprouvé. Il permet de fédérer Donneurs d'Ordre (DO), ETI, PME, Start-up, Laboratoires de l'écosystème SAFE autour de besoins en technologies innovantes :

- **Journées collectives d'open Innovation réalisées chez les donneurs d'ordre de la région** : L'objectif de ces journées est de sélectionner, en accord avec les Donneurs d'Ordres sponsors de l'action, des entreprises qui vont venir exposer leurs technologies et savoir-faire sur une journée dans les murs de la structure sponsor. L'objectif pour les PME est double : 1) découvrir le sponsor et ses différents programmes, 2) permettre aux PME de se faire connaître du sponsor et de rencontrer en une journée des experts techniques en charge des différents programmes industriels du groupe sponsor.
- **Besoins spécifiques à des DO** : Sourcing de briques technologiques innovantes en réponse à des besoins fonctionnels prédéfinis par un DO ou commun à plusieurs DO ;
- **Besoins génériques** : Sourcing national de briques technologiques ou solutions innovantes pour des acteurs publics/end-users en tant qu'accompagnateur. Exemples :
 - o Sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024 pour le compte du Comité Stratégique de Filière (CSF) Sécurité (4 Appels à Manifestation d'Intérêt – 280 retours d'entreprises – 170 solutions labellissables par le CSF) ;
 - o « Challenge IA » sur des besoins spécifiques en Intelligence Artificielle (IA) dans la thématique sécurité/défense pilotée par la DGE en lien avec le SGPI et opérée par BpiFrance (3 vagues d'appels par an pendant 3 ans – 3 challenges/DO sélectionnés sur la première vague d'appels : Thales, MBDA, ANFR).

Résultats quantifiés depuis 2016 :

- 28 Appels à manifestation d'intérêt
- 315 entreprises candidates
- 160 oraux organisés
- Plus de 130 000€ de commande pour les PME suite aux démarches d'open innovation
- 190 solutions référencées
- 14 Proof Of Concept (POC) distincts mis en place pour 370 000 €

Objectifs 2021 :

- 2 journées d'Open Innovation en interne chez 2 Donneurs d'Ordre
- 2 nouveaux sourcings pour les JO 2024
- 1 vague d'appels Challenge IA (incluant une phase d'Appel à Manifestation d'intérêt de DO et un Appel à Projets de PME/Start-up répondant au besoin du DO)
- 1 nouveau sourcing pour le compte d'un DO
- 1 nouveau sourcing commun pour plusieurs DO

Des discussions sont en cours avec :

- GT essais (Safran, Thales, AH, DGA-EV, ONERA et Dassault)

- Principauté de Monaco
- Spie Batignole
- Airbus Hélicopters dans le cadre du plan de relance

Par ailleurs, l'activité expérimentation sera poursuivie et développée.

Zoom plan climat – Innovation

Au travers de ses activités d'usine à projets et d'open innovation, le Pôle favorise l'émergence et le montage de projets de R&D collaboratifs sur des thématiques telles que :

- Villes et territoires résilients (lutte contre les feux de forêt / prévision des inondations et catastrophes naturelles/outils de supervision du territoire pour la gestion des risques environnementaux)
- Sécurité des sites et des infrastructures (lutte contre les risques NaTech)
- Matériaux /procédés (réduction de l'utilisation de matériaux polluants notamment en lien avec réglementation REACH, matériaux innovants pour production/stockage énergie...)
- Drones, dirigeable, aviation électrique (transport aérien bas ou zéro carbone)
- Dirigeable de débardage (accès à des ressources renouvelables)
- Données spatiales (surveillance environnementale)

Chaque année le Pôle anime des groupes de travail afin de faire émerger des projets sur ces thèmes et notamment un Groupe de Travail « Club Résilience et Environnement ».

Chaque année environ 20% des projets du Pôle relèvent des thématiques citées ci-dessus, et 100% des projets intègrent les considérations environnementales dans la conception des produits tout au long de leur cycle de vie.

Innovation

Indicateurs	Livrables
Nombre de projets de R&D—labellisés en 2021 par guichet	Compte-rendu/bilan annuel des actions menées 2 Tableaux projets d'innovation remplis pour le dossier de la phase IV actualisés + colonne pour chiffrer les retombées pour la région.
Nombre de projets déposés en 2021	Tableau de suivi Innovation
Nombre de projets de R&D ayant obtenu un financement en 2020	Tableau de suivi Innovation
Nombre de réunions ou groupes de travail thématiques relatifs au dépôt de dossiers de financement nationaux ou régionaux	Tableau de suivi Innovation
Le Pôle est-il actif dans la démarche régionale d'innovation par les données (DataLab) O/N Si oui, nombre de jeux de données publiés sur DataSud par le Pôle ou ses membres (que ces jeux soient ouverts ou sur accès restreint)	Liste des jeux de données mis à disposition

Coût de l'axe innovation : 548 600 € , dont pourcentage relevant du plan climat : 20 %

AXE 2 : INTERNATIONAL

Les principaux axes du plan d'action 2021 sont :

- Accompagnement des entreprises sur les salons internationaux sélectionnés par le pôle pour favoriser le business à l'export
- Accompagnement des entreprises à l'export avec identification des pays cibles attendus par le réseau et relais des principaux dispositifs d'aides à l'export :
 - les aides BPI international
 - les missions Business France - les missions GIFAS
 - les actualités & missions de Team France Export Région Sud
- Renforcement des collaborations international – avec pour axe majeur le partenariat au Canada via le cluster « Innosecur ».

Le rayonnement international du pôle SAFE est un enjeu essentiel sur des marchés dans le domaine de l'aéronautique, du spatial, de la défense ou de la sécurité qui sont des marchés à échelle mondiale. L'objectif en 2021, en recentrant les activités du Pôle et en réaffirmant son positionnement est de mettre à jour la liste des pays (USA, JAPON, CANADA, COREE du SUD notamment) qui ont été identifiés à partir de la consolidation des stratégies des membres et des opportunités conjoncturelles au moment de la création du Pôle SAFE à l'issue de la fusion.

Une enquête annuelle auprès des adhérents, permet d'identifier :

- La présence à l'international de ses membres (pays et activités)
- Le développement international envisagé (type d'activités et pays cibles) de ces adhérents

Le Pôle croise les résultats de cette enquête avec les opportunités conjoncturelles afin de mettre à jour sa stratégie à l'export.

Pour mener à bien sa mission à l'international SAFE **renforcera ses collaborations avec les acteurs clés de l'international** à savoir :

- TEAM SUD EXPORT pour l'ensemble de nos actions internationales
- Les syndicats professionnels et acteurs clé de filière (GICAT ; GIFAS) pour les actions liées spécifiquement à chaque filière
- Business France

Le pôle a signé en 2020, un accord de collaboration avec le cluster Québécois Innosecur.

INNOSECUR est un organisme sans but lucratif créé en septembre 2018 et axé sur la sécurité publique. Sa mission est d'accélérer le développement, la commercialisation et l'utilisation de solutions durables qui favorisent un environnement sécuritaire propice au développement durable au Québec et au Canada. L'objectif d'INNOSECUR est de devenir la référence du Canada en ce qui concerne la sécurité publique, communautaire et d'entreprise.

L'accord repose sur les actions suivantes à mener :

- Mise en œuvre de projets d'innovation collaborative entre les entreprises Canadiennes et Françaises
- Étude de la possibilité d'une fusion partielle de nos activités dans le domaine de la sécurité et de la résilience
- Organisation des groupes de travail thématiques avec nos membres

Le partenariat avec le cluster Innosecur s'articulera autour des axes suivants :

- Sécurité/sûreté des sites sensibles
- Sécurité des sites accueillant du public et grands événements
- Forces de sécurité (sécurité civile ; police ; gendarmerie ; sécurité privée)

SAFE & Innosecur auront pour ambition de travailler en commun sur les axes de :

- Sécurisation des grands événements
- Forces de sécurité : Opportunité de travailler ensemble sur 2 groupes de travail

distance

Un groupe de travail dédié à l'IA et la sécurité pourra également être envisagé en cas de réussites des premiers axes.

Le Pôle poursuivra les partenariats interclusters actifs à l'échelle européenne sur les deux filières (cf. Axe Europe également):

- ✓ Sécurité : The Hague Security Delta ; Security Network Munich ; Tampere Security Cluster ; LSEC ; Polish Platform of Homeland Security ; Lithuanian Cybercrime Center of Excellence ; Pôle TECHTERA ; NEXT TECHNOLOGY TECNOTESSILE SOCIETA NAZIONALE DI RICERCA ; CITTA STUDI SPA ; SIIT ; NIDV ; Pôle SCS ; Censec (Danemark), Pôle Systematic. Création d'un réseau de clusters sécurité européen.
- ✓ Aérospatial: Cluster SAHA (Turquie), C-ASTEC, Greater Nagoya Initiative Center, Cluster Aero Montréal, EACP; AEROSPACE VALLEY; ASTECH

Les actions menées consisteront à :

- **Représenter nos adhérents** et le territoire sur les événements internationaux pertinents pour le réseau : Une dizaine de salons sont dès à présent identifiés pour participer via un stand ou un pavillon ou relayer l'opportunité au réseau.
- **Réaliser et diffuser une veille** sur les opportunités internationales (via les actualités de nos différents partenaires)
- **Développer, mettre en œuvre ou relayer des opportunités de formations ou de journées d'information** avant mission par des intervenants issus des CCI, Conseillers du commerce extérieur, ainsi que du réseau SAFE)

Dans le cadre des missions de catégorie C faisant l'objet de financement par ailleurs, le Pôle, en 2021 déploiera des activités d'accompagnement de ses adhérents et de rayonnement territorial sur ces grands salons internationaux.

En 2021, SAFE prévoit à ce jour de participer à 9 salons nationaux/internationaux, soit en tant qu'organisateur (SIFORIA et ENVIRORISK), soit en tant que partenaire (PLATINUM, ACCESSECURITY, ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS) ou en tant que participant (INTERSCHULTZ, BOURGET, UAV SHOW et MILIPOL PARIS).

Zoom sur quelques événements phares :

- **SIFORIA** : L'Ecole de l'aviation légère de l'armée de Terre et SAFE Cluster organisent en partenariat avec l'AFSim, l'Association Française pour la Simulation et le média Aerobuzz.fr, le salon SiForIA (Simulation Formation Innovation Aéronautique) le jeudi 25 mars 2021. Initialement prévu sur la Base de l'EALAT au Cannet des Maures, une solution numérique est également envisagée en cas de contraintes sanitaires. L'objectif de ce nouvel événement est de fédérer l'ensemble de la communauté de la simulation (universitaires, industriels de toutes tailles, utilisateurs) dans un des centres en Europe le mieux doté en outils de simulation pour la formation et l'entraînement du pilote, des opérateurs hélicoptères (tir, senseur optronique...), du mécanicien aéronautique à la fois au niveau opérationnel, mais aussi à l'échelon tactique.
- **ENVIRORISK** : En 2021, SAFE souhaite confirmer son rôle de leader dans l'organisation du Forum Envirorisk. Sa tenue est envisagée pour le troisième trimestre de l'année afin d'assurer un nombre maximum de participation physique. Pour autant, le pôle étudiera une solution pour se conformer aux contraintes liées au prolongement éventuel de la crise sanitaire actuelle, en assurant une organisation numérique conséquente (retransmission vidéo des conférences, ateliers, tchat en ligne...). Le principal enjeu est de favoriser le lien

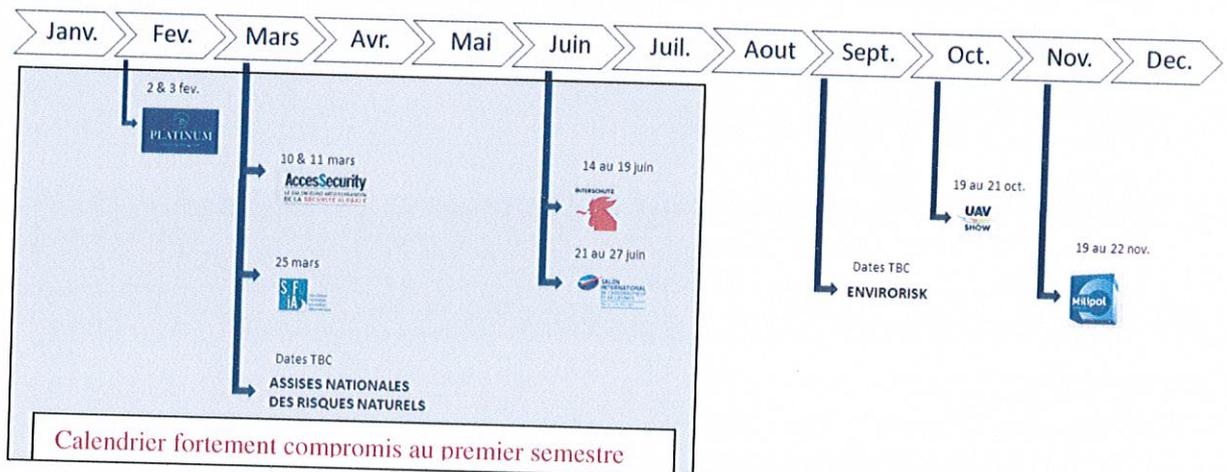
entre les acteurs économiques, scientifiques et techniques des secteurs de l'environnement et de la gestion des risques.

- **ASSISES NATIONALES** : lieu de rencontre de l'ensemble des acteurs de la prévention. Les assises sont l'occasion de présenter les activités du pôle et de ses adhérents sur les thématiques des Risques & Résilience.
- **ACCESS SECURITY (Marseille)/ PLATINIUM (Monaco)** : Salons nationaux dédiés aux solutions de sûreté / sécurité. SAFE souhaite renouveler son partenariat sur ces deux salons afin de mettre en lumière ses activités au sein de la filière sécurité et de promouvoir les solutions de son réseau. SAFE sera également contributeur lors des différentes conférences organisées sur ces salons.
- **SALON DU BOURGET** : L'année 2021 sera celle du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (Salon du Bourget) ; en tant qu'expert des filières Aéronautique et Spatial SAFE souhaite candidater à l'appel d'offre de marché public de la région SUD afin d'animer le pavillon régional. En parallèle de cette activité, le pôle assurera une présence forte de ses équipes sur le pavillon afin de faire la promotion de ses activités au sein de la filière Aéronautique & Spatial mais également de promouvoir l'excellence de son réseau. Le salon du Bourget sera également l'occasion pour le pôle de conforter et construire de nouveaux partenariats nationaux et internationaux.

Si le projet européen COSME Go International defence/security en cours de montage KET4DUALUSE est financé, en 2021/2022, le pôle réalisera des missions internationales au Canada ; EAU et Singapour avec les partenaires européens : Minalogic (FR) ; Optitec (FR) ; Censec (DK) ; Estonian Defence and security Cluster (EE)

Suite à la mission US réalisée en 2019, le pôle compte proposer en 2021 des séminaires résilience city avec l'ambassade de France à Washington.

Compte tenu de la crise sanitaire COVID qui perdure il est très probable que ce calendrier d'événements soit très fortement impacté en particulier au premier semestre 2021.



International

Zoom Plan climat – Axe International

En 2021 le Pôle sera présent et assurera la promotion des savoirs faire des entreprises de la région sur le salon INTERSHUTZ (14 au 19 Juin à Hanovre). Ce salon qui a lieu tous les 5 ans en Allemagne est le salon leader mondial des services de secours, de la lutte contre les incendies, de secours en cas de catastrophe et de sécurité ...

Dans le cadre d'une action financée par ailleurs le Pôle ambitionne également d'accompagner ses adhérents sur le salon Milipol Paris 2021, Salon international de la sécurité intérieure des Etats, des équipements de Police, de la sécurité des sites industriels et de la protection des populations.

Indicateurs	Livrables
Nombre de salons auxquels le pôle a participé	. Liste des salons réalisés et liste des entreprises participantes par salon . Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque salon (ceci peut être fourni dans les retours des actions de type C)
Nombre de missions conduites par le pôle ou auxquelles le pôle a participé	. Liste des missions réalisées et liste des entreprises participantes par mission . Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque mission (ceci peut être fourni dans les retours des actions de type C)
Autres opérations internationales (en présentiel ou en virtuel) d'accompagnement d'entreprises: Business meeting, coaching à distance, etc...)	Liste des opérations réalisées et liste des entreprises participantes par opération
Nombre d'entreprises ayant participé aux salons et missions	
Nombre de contacts utiles par salon et missions	
	Photos et éléments (courriers, communiqués de presse, plaquettes avec logo Région...) montrant que la Région participe au financement des actions conduites (ceci peut être fourni dans les retours des actions de type C)
	Participation à un GT « attractivité » d'une OIR

Coût de l'axe international 108 590 € dont pourcentage relevant du plan climat : %

AXE 3 : EUROPE

SAFE renforce sa capacité d'accompagnement des PME, ETI et grands groupes à l'Europe en particulier sur des appels spécifiques aéronautiques et spatiaux (Clean Sky, SESAR, Copernicus et Galileo), sécurité et environnement (Secure Societies, Climate action, environment, resource efficiency and raw material, urban innovative actions) et défense (Fonds européen de défense). SAFE poursuivra ses actions en vue de remporter des projets européens pour son compte afin de favoriser les partenariats d'interclustering (appels COSME) et son positionnement aéronautique, spatial, sécurité, défense au niveau de l'Europe, mais surtout prioritairement pour le compte de ses adhérents via les appels « cascade funding ».

L'équipe Europe identifiera les lignes budgétaires permettant d'accéder aux financements et accompagnera les PME dans leur compréhension des appels à projets, ainsi que dans leurs réponses. Cette cellule sera coordonnée avec les autres Pôles, notamment avec SYSTEMATIC pour la sécurité et AEROSPACE VALLEY et ASTECH pour l'aérospatial. Egalement, SAFE mettra en place avec les autres Pôles présents en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment SCS, OPTITEC, MER, un mécanisme de collaboration permettant de conduire des actions communes d'information des adhérents, de soutien au montage de projet, de réseautage avec des partenaires européens. Cette action découle d'initiatives mises en place durant la phase III, qui seront intensifiées pour devenir plus systématiques et efficaces notamment avec la nouvelle programmation Horizon Europe 2021 – 2027.

Cette cellule Europe travaillera en synergie avec les acteurs régionaux et nationaux sur la veille et la sensibilisation notamment en continuant de participer à l'AFPC Europe, en maintenant le lien avec la cellule Europe de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles et de Rising Sud.

Safe s'impliquera dans la Task Force Europe pilotée par la région et orientera ses adhérents vers les dispositifs d'aide à la rédaction de dossiers de la région.

SAFE est PCN sécurité et espace jusqu'à fin 2020. La stratégie de coordination des PCN va changer, un poste de coordination est ouvert au niveau du MESRI et des postes dédiés financés par le ministère à hauteur de 40% seront ouverts. Le pôle souhaite continuer son travail de PCN et se positionnera afin d'aider au mieux les organisations au niveau national à monter des projets européens.

Focus sur les Fonds Européens de Défense :

Objectifs 2021 :

- 1 comité projet EDIDP/EDF
- 10 fiches de propositions de compétences remontées à la DGA

Le pôle SAFE en collaboration avec la FMES et les autres pôles défense de la région mettra en place des sessions d'information spécifiques à l'émergence et au montage de projets EDIDP. Un mode de fonctionnement et des échanges réguliers sont établis avec la DGA pour le montage et le soutien étatique des projets incluant des adhérents de SAFE. Le pôle s'impliquera dans les missions

internationales pilotées par la DGA pour la mise en relation de nos PME avec les Donneurs D'ordre Européens porteurs de proposition pour le FED.

Intégration du pôle en tant que partenaire dans des propositions de projets Européens.

Le pôle continue son travail de développement des réseaux européens dans ses filières en augmentant sa participation aux programmes Européens. En tant que PCN Espace et Sécurité, le pôle continuera d'animer des infodays (transport, spatial et sécurité) en région qui permettront d'identifier de nouvelles opportunités de collaborations européennes. Le pôle prévoit de continuer à s'impliquer et/ou impliquer ses adhérents dans des projets européens stratégiques en 2021 (objectif >20 adhérents accompagnés).

Objectif :

- ✓ 3 nouveaux projets déposés en 2021
- ✓ Projet SAFE leader: 1
- ✓ Projet SAFE partenaire : 2
- ✓ >10 projets soutenus

Projets européens visés pour l'année 2021

Projets déposés/ en montage en 2020

- Projet SecurIT (Coordinateur) – en cours d'instruction. Le pôle a déposé un projet INNOSUP SecurIT "New industrial value chain for Safe, sECure and Resilient cities and Territories" en tant que coordinateur en septembre 2020. Si le projet est financé, cela permettra aux adhérents de bénéficier de tickets de financement pour des prototypes et démonstrateurs.
- Projet Drone Up (Partenaire) – non financé
- Projet OMICRON (Partenaire) – en cours d'instruction. Ce projet, s'il est financé, nous permettra de coordonner à l'échelle européenne 3 démonstrations d'une solution innovante drone pour le marché sécurité/sureté. L'objectif du projet est l'observation longue durée à l'aide de drones pour la prévention et la résolution des crimes.
- FIRE U RISK (Partenaire) – en cours d'instruction. FIREURISK développera, évaluera et diffusera une stratégie intégrée basée sur la science pour:
 - 1) étendre les systèmes actuels d'évaluation des risques d'incendie de forêt, y compris les facteurs critiques de risque qui n'étaient pas couverts auparavant;
 - 2) produire des mesures efficaces pour réduire les conditions actuelles de risque d'incendie
 - 3) adapter les stratégies de gestion aux changements climatiques et socio-économiques futurs prévus.
- KET4DUALUSE (Partenaire) – en montage. Le projet KET4DUALUSE dont Safe est partenaire, s'il est financé, permettra d'organiser pour le compte de nos adhérents des missions internationales dans les pays cibles suivants : Emirats-arabe-unis ; Canada ; Singapour.

Actuellement le pôle participe à 2 projets européens qui continueront en 2021 (Fire IN, SpaceEnd), SAFE est également impliqué dans le Digital Innovation Hub (DIH) en région,

3 projets européens sont ou se terminent en 2020 : ALLIANCE ; Astropreneurs ; SEREN4.

SAFE est également impliqué dans le Digital Innovation Hub (DIH) en région, aux côtés du Pôle SCS.

Le pôle envisage de soumettre les nouveaux projets suivants en 2021:

- PROMETHEUS - (LC-GD-1-1-2020 – CSA) PROgramme for Support, Prevention, and Knowledge Management of the - Extreme wildfires in Europe en tant que partenaire
- EMERGED - (LC-GD-1-1-2020 – IA) ExtreME fire Resilience GrEen Deal en tant que coordinateur

Zoom plan climat – Europe

Dans le cadre des projets de R&D européens vers lesquels SAFE accompagne ses adhérents, plusieurs d'entre eux abordent les problématiques de protection environnementale et de prévention des risques naturels, notamment sur des enjeux tels que :

- La réduction de la consommation d'énergies fossiles dans l'aéronautique et le développement d'énergies alternatives embarquées :
 - Hydrogène/PAC
 - Photovoltaïque
- La réduction de l'emprunte environnementale des transports aériens :
 - Réduction des besoins énergétiques des infrastructures sol, autonomie énergétique des aéroports
 - Développement des filières zéro carbone et bas carbone : dirigeables et drones
- Le développement de solutions d'éco mobilité et de travail aérien
 - Aviation plus électrique via les calls cleansky
 - Mobilité aérienne urbaine (dont drones de livraison et drones de transport),

Dans le domaine de la sécurité les projets répondent aux enjeux suivants :

- Développement de systèmes de prévention des risques (et notamment au regard du changement climatique)
- Systèmes de gestion de crise (alerte, intervention.)
- Systèmes de gestion durable de l'environnement
- Amélioration de la qualité de l'air

Le pôle organise d'ailleurs des matinées d'informations autour d'appels européens liés aux problématiques environnementales comme les matinées d'informations cleansky ou de calls H2020 transports/énergies ou environnement.

Sur certains de ces sujets, le Pôle est lui-même partenaire de projets européens (faisant l'objet de financements par ailleurs) lui permettant de contribuer à la définition des grands enjeux et des besoins de demain de l'Europe. Notamment dans le domaine de la prévention des risques et du secours, le pôle SAFE, en tant que coordinateur du projet européen FIRE-IN, œuvre pour développer un réseau d'opérationnels de Sécurité Civile afin d'animer une communauté européenne d'acteurs « incendie & secours » pour améliorer les technologies et les interventions de demain avec 5 axes thématiques :

- Risques naturels
- Risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif)
- Incendies de forêt
- Incendies de bâtiments
- Sauvetage et secours d'urgence

L'objectif étant de développer une plateforme européenne mutualisant les experts, industriels et acteurs de ces domaines.

Le pôle est également impliqué dans deux projets en réponse à l'appel Green deal.

Environ 30% des projets soutenus par le pôle ou dont le pôle est partenaire, traitent directement des problématiques liées au plan climat, et 100% prennent en compte les exigences environnementales tout au long du cycle de vie des produits.

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions d'information organisées,	Tableau rempli pour le dossier de la phase IV actualisé + colonne pour chiffrer les retombées pour la région
Nombre de PME sensibilisées,	
Nombre de projets accompagnés,	
Nombre de projets ayant obtenu un financement	
Montant des financements perçus par entreprises, labos et pôle de la région remplir à partir de 2019	
Nombre de réseaux européens auquel le pôle participe	

Coût de l'axe Europe : 108 590 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 30 %

AXE 4 : EMPLOI – FORMATION

Depuis sa création, le Pôle s'est attaché à cartographier les pratiques de formation et de gestion des compétences des entreprises adhérentes du pôle ainsi qu'à analyser les métiers critiques et les besoins en recrutement de ses entreprises. Dans la poursuite de cette action, **en 2021** les activités du Pôle dans le domaine de l'emploi-formation seront les suivantes :

Anticiper les besoins en compétences des entreprises dans des filières en situation difficile (aéronautique), en **développement** (drones, dirigeables) et/ou en pleine structuration (Sécurité) et en particulier en analysant:

- les impacts liés à la crise COVID-19 pour protéger les emplois, information, communication ciblée et relais auprès des acteurs de l'emploi et de la formation
- les compétences non disponibles sur le marché du travail
- l'évolution des métiers en lien avec les ruptures technologiques, et plus particulièrement la digitalisation des entreprises.

- **Protéger** les compétences et les savoir-faire face à la crise COVID-19
- **Poursuivre l'identification des besoins en termes de formation** sur toute la chaîne de valeur du Pôle TPE/PME - Utilisateurs finaux avec une attention particulière sur les besoins en compétences et formations des services privés de sécurité
- Faire un **état des lieux des compétences critiques**, indispensables et stratégiques pour la croissance des entreprises
- **Sensibiliser** et accompagner les **problématiques RH** des adhérents du Pôle
- Etudier l'opportunité de **partenariats structurants** avec des Universités/Ecoles... sur le volet emploi, employabilité, professionnalisation des parcours, besoins en compétences dans le cadre des projets d'innovation
- **Promouvoir, faire connaître** et rendre **attractif** les métiers dans les TPE/PME

Le Pôle aura en 2021 une action forte de mutualisation de ses approches sur le volet emploi/formation avec les différents acteurs économiques de l'emploi/formation. En particulier avec Pôle Emploi pour de la formation des salariés en activités partielle et par de la formation à distance en fonction des besoins des adhérents.

Le Pôle poursuivra son travail de partenariat qui a permis la spécialisation d'agences sur des secteurs d'activité et les métiers/compétences/exigences spécifiques à ces filières. Ce partenariat se concrétisera notamment:

- Par l'organisation de forums « revisités » emplois spécialisés sur les territoires (13, 83, 84, 06).
- Par l'organisation de thématiques dédiées aux métiers de l'aéronautique et du spatial de la défense et sécurité.
- En palliant la problématique du recrutement en déployant le partenariat DR Pôle emploi SAFE et notamment en contribuant à la promotion du service des acteurs publics
- En co-organisant des petits déjeuners sur des thématiques communes
- En articulant la demande des adhérents avec l'offre de formation régionale et du service public

L'objectif étant de favoriser les collaborations entre les acteurs, et de répondre aux besoins des compétences des territoires et d'étudier les risques liés à la crise COVID-19.

Le pôle en partenariat avec la FMES s'impliquera dans l'accompagnement des entreprises de la BITD dans le recrutement.

Depuis 2020, le pôle s'est engagé auprès de l'AGEFIPH, par un partenariat structurant pour inciter les entreprises à employer des personnes en situation de handicap, mais aussi sécuriser davantage les parcours professionnels de façon à faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi.

Conjointement, car depuis quelques années les questions de condition de vie au travail ont pris une place importante dans les démarches de préventions des risques, la notion de Qualité de Vie au Travail est centrale en particulier avec l'impact de la digitalisation des processus.

Ces deux actions font l'objet de financement par ailleurs dans le cadre de missions de catégorie C.

Zoom plan climat – Axe Emploi Formation

Dans les filières en émergence, simultanément au développement de nouveaux produits et filières industrielle, le Pôle contribue au développement des formations associées et notamment au :

- développement des formations pour la filière dirigeable qui font partie intégrante de la chaîne de valeur de cette nouvelle filière d'éco-mobilité
- développement des formations drones dans le domaine de la sécurité et la gestion de crise

De la même façon la montée en compétence dans le domaine de la sécurité/Secours/Gestion de crise des intervenants par le biais de la formation à l'intégration de nouvelles technologies est un des axes fort du Pôle.

Livrables

Bilan de la contribution du pôle pour l'appropriation des divers dispositifs

Coût de l'axe emploi formation : 63 350 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 5. %

AXE 5 : CONTRIBUTIONS AUX OIR

Depuis le lancement des Opérations d'Intérêt Régional en 2015, le Pôle participe à l'animation de deux d'entre elles : Industrie du futur & Smart Tech.

Le Pôle participe activement aux Comités de Pilotage ainsi qu'aux Groupes de Travail de ces OIR.

OIR Industrie du Futur :

Les différents programmes industriels du pôle s'inscrivent dans l'OIR Industrie du futur

- ✓ Aéronautique et voilures tournantes
- ✓ Dirigeables
- ✓ Drones
- ✓ Spatial
- ✓ Défense

Aéronautique et voilures tournantes

Le Pôle contribuera à l'émergence et à l'accompagnement de projets OIR en particulier sur la filière aéronautique et spatiale. En effet, le besoin de résilience face à la crise COVID, l'internationalisation toujours plus grande de la chaîne des fournisseurs de la filière impose une adaptation de la "supply chain" française vers plus d'investissement dans l'outil de production, dans la digitalisation, dans les compétences des personnels et dans le renforcement des liens avec les clients et fournisseurs. Une amélioration de la compétitivité et une adaptation continue pour livrer toujours plus, dans les délais fixés, tout en gardant un haut standard de qualité et de traçabilité, sont des exigences pour rester fournisseur de cette industrie de pointe. Afin d'accompagner les entreprises sur cette montée en performance, le Pôle aura plusieurs actions en 2021 :

Le développement des collaborations inter-pôles dans le cadre de la convention signée fin 2020 avec le **GIFAS, AEROSPACE VALLEY et ASTECH**, la participation au **CORAC** et à **EACP** (Clean Sky) pour identifier des besoins et des financements de projets

L'accompagnement des entreprises aux outils du **plan de relance aéronautique**, et des plans de reconquête et de rebond

La poursuite de l'animation du club Supply Chain créé en 2020, permettant l'échange de bonnes pratiques et de retour d'expérience, le travail en groupe et les initiatives collectives. Ce club sera animé par des réunions régulières et organisera une journée ouverte par an (sous réserve de possibilité dans le cadre de la crise sanitaire). L'objectif étant le travail collectif sur des aspects tels que l'intégration de robots, la continuité numérique, la digitalisation de la chaîne de production, le contrôle non destructif... Le Pôle animera ces journées avec ses partenaires : UIMM, SCS, Team Henri Fabre, le GIFAS. Ces journées permettront l'émergence de projets OIR et le fléchage d'entreprises vers le parcours Sud Industrie et/ou le programme PI GIFAS opéré par SPACE en région Sud

De façon plus générale sur la filière aéronautique et spatiale, le Pôle organisera des journées à thèmes sur les sujets suivants, l'objectif étant l'émergence d'idées de projets ou la détection de besoins :

- Essais
- Sécurité des vols
- Journée organisée avec l'Ecole de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre afin de présenter aux opérationnels les innovations techniques des adhérents du Pôle dans un format « salon ».

Ces journées thématiques dédiées seront articulées autour de conférences, démonstrations dynamiques, expositions, veille techno/marché, B to B ...

Le Pôle restera par ailleurs impliqué dans plusieurs Grand Programme Structurants de cet OIR de la façon suivante :

Team Henri-Fabre (THF): Le Pôle est le représentant des Pôles à vocation industrielle de la région dans la gouvernance d'Henri Fabre et a le rôle de recenser les besoins des Pôles dans le domaine de l'accompagnement d'entreprises de la filière mécanique et de porter la voix de ces derniers dans le projet afin que l'offre de service de THF réponde au mieux à ces besoins. Le Pôle organise des évènements conjointement avec Team Henri Fabre

System Factory : SAFE soutient le projet piloté par TVT et participe à sa gouvernance. Le Pôle s'attachera à promouvoir System Factory et à l'alimenter en projets nécessitant des briques logicielles ainsi qu'à contribuer à l'animation de Groupe de travail techniques.

Ce travail va réellement être entamé sur la base de la convention signée en 2021 ; et suite au séminaire de travail réalisé par les équipes SAFE et TVT en novembre 2020.

Concernant plus particulièrement les hélicoptères, le pôle a entamé un rapprochement avec la stratégie d'AIRBUS HELICOPTERS qui devrait permettre de resserrer les liens avec ce donneur d'ordre.

En 2021 nous poursuivons le développement du projet fédérateur de green urban air mobility lancé en 2020 avec des vols de démonstrateur prévus au premier semestre 2021.

Plan Industriel Dirigeables

Le Pôle en tant que chef du plan Dirigeables des « Transports de Demain » de la Nouvelle France Industrielle pilote l'émergence et la concrétisation industrielle de cette nouvelle filière ; il accompagne les projets de développement d'aéronefs labellisés au plan et pilote la mise en place des conditions d'ancrage d'une part significative de la filière en région, à travers les projets d'implantation industrielle du AIRSHIP Village à Istres, des nouvelles formations et plus généralement le développement d'un écosystème complet sur cette nouvelle filière autour du projet STRATOBUS.

L'enjeu sur 2021 est double.

- ✓ Tout d'abord le pôle accompagne THALES ALENIA SPACE pour sécuriser les financements nécessaires à la poursuite du programme compte tenu de l'échec du financement qui était attendu d'EDIDP en 2020.
- ✓ Le second enjeu est de sécuriser l'implantation de STRATOBUS à Istres, suite à la confirmation de la non-opposition du Ministère des Armées et de l'aviation civile obtenue de haute lutte en 2020 avec l'appui massif de la région Sud et de la métropole AMPM. Nous allons donc faire avancer le dossier de permis d'aménagement à Istres.

Nous allons aussi travailler sur des scénarii de reconfiguration du développement et du financement du HA2T de FLYING WHALES suite au décalage de 2 ans annoncé par TOTAL, conséquence de la crise du secteur Oil&Gas.

Nous continuons par ailleurs à suivre les deux acteurs CNIM et ANSE qui complètent la filière en région Sud.

La filière drones est une filière d'avenir : de nombreux besoins sont identifiés et les modèles économiques sont prometteurs sous réserve d'obtention des autorisations de vol.

La clé du développement est la possibilité de voler, l'ouverture du domaine de vol et pour cela il est nécessaire de pouvoir garantir la sécurité du vol sur toutes ses facettes :

- ✓ La sécurité intrinsèque du vol de l'aéronef (fiabilité, procédures de sauvegarde en cas de défaillance)
- ✓ L'insertion de ces machines sans pilote dans l'espace aérien au côté de machines pilotées (avions et hélicoptères)
- ✓ L'identification de drones malveillants
- ✓ La neutralisation de drones malveillants
- ✓ Le cadre réglementaire et la certification de ces machines volantes
- ✓ L'organisation de droneports en particulier en zones urbaines

SAFE travaille sur chacun de ces volets, tous étant indispensables à l'ouverture du domaine de vol.

Club Sud Drones : SAFE contribue activement au Club Sud Drones

Le Pôle co-anime le club et mène le premier projet collaboratif « AMI MARSEILLE#JOP ». Ce projet doit aboutir à des démonstrations de solutions en 2021.

Pour cette partie animation filière et promotion compétence acteurs :

- retour info Conseil DGAC
- Animation Technopole Pégase
- Animation club sud drones (hors EXPE) – 1 event par an

Travail à la cohérence de l'offre territoriale

- C2RD
- System Factory

Centre Régional de Ressources et Essais de Drones : ce projet doit permettre en développant des plateformes de tests et essais, l'acquisition de moyens mutualisés et une offre de formation de référence afin de soutenir le développement de la filière des Drones Civils. Ce projet est actuellement en cours d'instruction de financement au PIA filière région Sud et devrait déboucher en 2021 sur la création de la structure qui opérera cette offre de service à destination des acteurs de la filière sur l'ensemble des plateformes dédiées régionales. Les premiers projets seront menés sur la base de la convention signée en 2020.

Technopole d'Avignon : le Pôle est en charge de gérer le technopôle Pégase. Ce Technopôle aéronautique au sein même de l'aéroport Avignon-Provence comprend un hôtel d'entreprise de (bureaux, hangars, ateliers, salles de réunions, espaces collectifs), plusieurs hectares de terrains à construire (dont des parcelles en front de piste), une zone ségréguée DRONES (en cours de construction) avec procédures et autorisations associées. Ce technopôle est dédié à l'accueil d'entreprises des domaines de l'aéronautique (du micro drone au very light jet) et permet aux fabricants de développer et tester leurs produits et services dans des conditions optimales. SAFE est en charge de gérer le technopôle, d'accompagner les entreprises hébergées et recruter les futurs occupants du Technopôle.

En 2021 le plan d'action de SAFE sur la filière des drones comprend donc les actions suivantes :

- ✓ Animation du Club Sud Drones
- ✓ Participation au conseil pour les Drones Civil 2.0
- ✓ Etude de faisabilité Drone port

✓ Projet de logistique médicale et journée technique AGRO

- ✓ Projets de sourcing pour clients (EDF Hydro, Afrique...)
- ✓ AMI Lutte Anti Drones OM: Mise en œuvre de l'expérimentation
- ✓ AMI Sécurisation Plan d'Eau Marseille JOP : Mise en œuvre de l'expérimentation
- ✓ Développement du C2RD
- ✓ Structuration filière en liaison avec Thalès
- ✓ Séminaire Drones 2021

Spatial

Une grande partie de l'activité du pôle dans le domaine du spatial concerne le traitement aval des données et à ce titre s'inscrit dans l'OIR Smart Tec (Cf. ci-après).

Au titre de l'industrie du futur, le pôle mène plusieurs actions pour grande part financées en C ou sur des projets Européens :

- ✓ L'émergence deeptech issue du spatial (Booster et projet Européen SPACE END)
- ✓ Une action de cartographie et de structuration de l'écosystème en région pour faire émerger des initiatives industrielles dans le domaine du NewSpace (Action en C)

Défense

Cluster Nov'Aero : La DGA, l'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air et le pôle SAFE ont décidé d'unir leurs compétences pour soutenir l'innovation pouvant bénéficier aux différentes composantes des systèmes aéronautiques de défense. Ce réseau unique regroupe l'ensemble des maillons nécessaires au développement de l'innovation, de la compréhension des éléments opérationnels, la captation du besoin et des technologies nouvelles jusqu'à l'évaluation de leur intégration dans les systèmes aéronautiques de défense, en réponse aux futurs besoins qui seraient exprimés par le ministère. Les partenaires ont ainsi décidé de mettre en place le cluster « NovAéro », dont l'ambition est de regrouper tous les acteurs identifiés (ministère des armées, industriels, chercheurs et académiques, ...) dans le domaine de l'aéronautique de défense. Le cluster NovAéro aura comme objectifs :

- De proposer à l'AID des projets relevant de l'innovation ouverte et d'intérêt technique, opérationnel et industriel ;
- De contribuer à la réalisation et à l'accélération des projets d'innovation ayant reçu un avis favorable de l'AID.

En 2021, le pôle va s'atteler au lancement effectif du cluster Défense Novaero à Istres.

✓ Thématiques :

- *La sécurité aérienne,*
- *Les interfaces homme-système complexes,*
- *Les hélicoptères,*
- *La connectivité,*
- *Les drones,*
- *Les aéronefs « plus légers que l'air »,*
- *La gestion d'une crise majeure sur les opérations aériennes,*
- *La formation.*

✓ Partenaires

- DGA Essais en vol
- CEAM
- CEPA
- GAMSTAT

- L'EALAT
- L'AIA de Cuers-Pierrefeu
- L'Ecole de l'air
- L'ONERA
- SAFE

Novaero a pour mission de rapprocher les besoins des forces de l'offre d'innovation des PME dans le cadre du soutien à l'innovation de l'Agence de l'Innovation de Défense.

En 2021 nous poursuivrons notre contribution au cluster Gimnote (Toulon).

Nous poursuivrons aussi l'Instruction du projet PIAS :

PIAS (Plateforme d'Innovation Aéronautique et Spatial) : Le pôle Safe accompagne L'école de l'Air dans les études préalables au développement d'une plateforme d'innovation en périphérie de l'école. En effet, l'école de l'air, suite à son changement de statut, envisage de développer ses relations avec les écosystèmes régional, national et international autour des activités réalisées actuellement au sein de son centre recherche (CREA+ ONERA). L'opération vise la mise en place d'une « plateforme de l'innovation aéronautique et spatiale » créant un lieu physique à proximité de la Base 701 de Salon de Provence pouvant accueillir des entreprises, start-up ou PME et qui permettra ainsi de créer un lien vertueux entre les activités de l'école de l'air et le secteur privé basé sur le triptyque : opérationnels, chercheurs et entreprises.

Et enfin le Pôle s'attachera à relayer la communication mise en place relative à la politique OIR.

OIR Smart Tech :

Le Pôle contribuera à l'émergence de projets de cette OIR en particulier dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, enjeux clefs de la Smart & Safe City. Le Pôle animera donc son écosystème courant 2021 par des journées thématiques à valeur ajoutée qui permettront par exemple de restituer des résultats de la veille réglementaire ou technologique, de partager des idées de projets et des initiatives et de créer le dialogue entre fournisseurs de solutions et utilisateurs. Le calendrier d'animations prévu en 2021 est le suivant :

- Poursuivre les activités du club environnement lancé en 2019/2020 par l'organisation de Groupes de Travail régulier
- Organisation d'une journée thématique dédiée à l'environnement articulée autour de conférences, démonstrations dynamique, expositions, veille techno/marché, BtoB ...

Par ailleurs le Pôle organisera (dans le cadre d'une action C financée par ailleurs) des journées d'expérimentation de solutions de sécurité/sûreté permettant de promouvoir nos territoires comme des territoires d'expérimentation dans le domaine de la sécurité.

Ces journées permettront l'émergence de projets OIR.

Le Pôle reste par ailleurs impliqué dans les Grand Programme Structurants de l'OIR :

Smart City

Par les actions de mises en réseaux des acteurs et enjeux des collectivités, et la création d'un cadre propice à des actions de co-construction de solutions dédiées entre territoires et entreprises, le Pôle assurera la présence de la dimension Sûreté urbaine (ou Safe City) et gestion des risques naturels au sein de ce projet.

PUMA : Plateforme multi alertes du programme TIGRE

Le projet de plateforme a été soumis en octobre 2020 au PSPC région pour financement ; en cas de financement le pôle SAFE accompagnera ce développement à partir de 2021

Spatial / données aval et solutions

Le pôle SAFE étant porteur de l'initiative Booster Space4Earth depuis 2016, il continuera à piloter en région cette démarche visant à développer les usages du spatial dans de nouveaux services digitaux à vocation commerciale.

L'effort sera classiquement mis sur une animation visant à :

- informer les utilisateurs sur le potentiel fonctionnel du spatial
- analyser leur besoin, par rapport au spatial
- les mettre en réseau avec les acteurs du numérique et du spatial pour créer les chaînes de valeur les plus efficaces et compétitives

Un effort particulier sera mis sur le développement d'un nouveau modèle permettant de :

- pérenniser le financement de la démarche
- redévelopper son caractère collaboratif indispensable entre les communautés Spatiales, numériques et applicatives.
- augmenter très fortement le nombre de projets de R&D générés

Cette démarche s'inscrit en partie dans le cadre de la convention CNES/Région et de l'action collective proposée par ailleurs.

L'instruction des éventuels projets de R&D issus des 3 « conventions d'affaire » déployées avec le CNES en 2020 fera partie des objectifs d'émergence de la démarche.

Une action conjointe avec l'Université cote d'Azur dans le cadre des « Copernicus Relay/Academy » devrait être déployée afin de faciliter le développement des applications spatiales liées à l'observation de la terre en :

- Favorisant l'usage de l'intelligence Artificielle pour exploiter la donnée spatiale
- Développant une offre de formation complète adaptée à la démarche. Une offre qui adressera l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Développant l'entrepreneuriat étudiant dans ce domaine du traitement des données d'observation.

CACPL Cannes

Montage d'un comité de filière spatial centré sur le territoire cannois dans le cadre de la convention 2021

Port Vauban

Le nouveau projet Vauban21 a été lancé en 2020. Ce projet est centré sur un nouveau mode de développement du port Vauban (Antibes), 1^{er} port mondial dédié au super-yachting (plus de 80m). Il est axé à la fois sur le développement et l'expérimentation de l'innovation, l'attractivité et la croissance d'un écosystème innovant (technopole du yachting) et l'accès au marché VIP. Le pôle est positionné pour :

1. co-développer et expérimenter des solutions innovantes autour de 2 sujets/besoins déjà identifiés :
 - la surveillance par drone captif de l'ensemble des infrastructures et du plan d'eau
 - le développement de modes de liaisons aériennes alternatives non polluantes (taxis volants électriques)
2. Mettre en place une méthodologie centrée sur les écosystèmes pôles de compétitivités et autres clusters régionaux afin de développer l'innovation et répondre au mieux aux besoins

exprimés par le port Vauban. Le pôle SAFE est fortement pressenti pour piloter également le déploiement de cette démarche vis-à-vis de l'ensemble des clusters.

Dans cette démarche le port Vauban sera considéré à la fois comme une infrastructure sensible, comme un site d'expérimentation pour l'innovation et comme une vitrine à portée internationale sur les marchés portuaires et VIP.

Sécurité des grands évènements

Le pôle pilote plusieurs projets et programmes sur cet axe

▪ **Projet OM :**

Expérimentations sur le stade vélodrome (janvier – juin 2021) – 3 cas d'usage (environ 6 à 8 solutions de sécurité évaluées) et visant au développement de nouvelles technologies de sécurité pour les JOP Paris2024. Ce programme ambitieux croise des enjeux technologiques, opérationnels et des défis juridiques. Il permet à SAFE de développer ses compétences dans l'expérimentation en situation réelle et l'accompagnement à la maturation des systèmes pour une réduction du Time to Market.

Retours d'expérience – partage au niveau national : SAFECLUSTER porte ces résultats d'expertise après des services de l'État en charge de la préparation des JOP Paris2024, renforçant son positionnement et sa crédibilité comme partenaire des acteurs de la sécurité intérieure.

▪ **Autre projet :**

Recherche de financement national pour un autre grand programme d'expérimentation sur Paris ou Seine-St-Denis au S2-2021 : le Pôle va engager une démarche pour un nouveau programme d'expérimentation en région Ile-de-France, qui pourrait débuter au deuxième semestre 2021 et se poursuivre en 2022. SAFECLUSTER poursuit sa stratégie de développement à l'échelle nationale et sur les grands enjeux de sécurité, auprès de l'État et des collectivités

Sécurité des Infrastructures et sites sensibles

Organisation de 3 journées techniques et de rendez-vous BtoB en présentiel et en ligne autour des enjeux de sécurité auxquels doivent faire face les opérateurs de site, dont « sureté de transports » ; « sureté des grands événements culturels et sportifs » et « sureté des infrastructures critiques et sensibles »

Cyber sécurité

Organisation de plusieurs événements en présentiel et en ligne, au format BtoB, démonstration, tests sur la cybersécurité des systèmes industriels et urbains, en partenariat avec le GIMELEC et les industriels de ce segments.

Villes et Territoires résilients et surs

Mise en place d'un *LAB SHOW ROOM* de sécurité globale, mutualisé entre plusieurs entreprises, lieu d'accueil de projet, de valorisation des solutions, et carrefour business grâce à une approche opérationnelle mêlant technologies et concepts d'emploi. Ce dispositif enrichit les outils du Pôle et vient compléter les différents services d'accélération à la mise sur le marché et d'accompagnement à la croissance.

Organisation de journées techniques autour de l'alerte et gestion de crise feux de forêt/inondation

Organisation d'expérimentations de solutions innovantes en conditions réelles sur plusieurs territoires : SAFE mobilise son expertise développée sur l'action JOP Paris2024 au profit des

territoires sur lesquels le Pôle est implanté et des entreprises adhérentes. En particulier, SAFE propose d'identifier des cas d'usage et de mettre en place des preuves de concept qui permettront aux territoires de tester et d'évaluer des solutions qui répondraient à leurs besoins.

Projet PUMA

Le projet PUMA (partie du programme Tigre) comprend 2 volets :

1. Un projet centré sur la R&D visant le développement d'une solution intégrée de sécurité, gestion des risques et des crises à destination du marché des collectivités.
Cette solution reconfigurable en fonction des besoins spécifiques des clients s'appuie principalement sur les produits, services et innovations technologiques des acteurs régionaux et plus particulièrement des PME technologiques.
Ce projet déposé à l'appel PSPC région avec les partenaires : CII Telecom (coordinateur); PRYSM; JANUA; IGO; PREDICT Services est accompagné et labellisé par le pôle.
2. Un projet de plateformes d'expérimentation de services de sécurité et de briques technologiques.
Implantées en configuration opérationnelle dans quelques collectivités candidates, ces plateformes développées sur la base technologique du premier volet, permettent aux PME d'expérimenter/valider leurs solutions et aux collectivités de mieux spécifier et qualifier leurs besoins

Zoom plan climat – Axe Contribution aux OIR

Chaque année le Pôle anime des groupes de travail ou contribue à des événements afin de favoriser les échanges avec des experts, partager du retour d'expérience, favoriser l'émergence d'idées de projets et promouvoir le savoir-faire des acteurs régionaux qui contribuent ainsi au plan climat. Ces actions sont décrites pour chaque OIR dans lequel le Pôle est impliqué :

OIR Industrie du futur :

Un certain nombre d'animations sont prévues sur des sujets tels que :

- Le transport durable
 - o Animation du programme Dirigeable
 - o Animation d'axes thématiques autour du drone en coordination avec le Club Sud
- Drones :
 - Livraison par drone de petits colis
 - Logistique urbaine par drone et notamment transport dans le domaine médical
 - Surveillance maritime

OIR Smart Tech :

- Le développement des animations du BOOSTER SPACE4EARTH afin de susciter l'émergence de nouvelles applications à base de données spatiales sur les thématiques de la protection de l'environnement et la prévention des risques tout en prenant en considération la nécessité d'adapter le territoire régional aux enjeux à venir et donc prendre en compte le développement de la biodiversité et les risques naturels propres au territoire
- L'animation du « Club Résilience et Environnement » qui réunit depuis 2019 des chercheurs, des entreprises et des utilisateurs finaux pour permettre l'échange de points de vue et le partage des problématiques avec des experts.
- La contribution aux événements suivants :
 - o Technodays de l'Entente de Valabre sur les risques naturels
 - o Congrès national des Sapeurs-Pompiers

OIR

Indicateurs	Livrables
Nombre de projets déposés par le pôle dans la base Sphinx ou labellisés par le pôle et déposés dans la base Sphinx	Bilan de la contribution du pôle par OIR (détection et accompagnement de projets, contributions diverses).
Nombre de projets identifiés comme projets structurants	

Coût de l'axe OIR : 305 000€, dont pourcentage relevant du plan climat : 25. %

AXE 6 : CROISSANCE DES ENTREPRISES

L'accompagnement à la croissance des entreprises fait partie de l'ADN du pôle SAFE ; suite à la crise du COVID 2019, SAFE complète son approche par une démarche spécifiquement dédiée à l'accompagnement à la résilience des entreprises fortement impactées par la crise COVID 19.

FOCUS Sur l'accompagnement des entreprises face à la crise COVID et ses conséquences

La filière aéronautique est très violemment impactée par la crise COVID de 2020 ; c'est essentiellement l'aviation commerciale qui est impactée par l'arrêt des déplacements en avion au niveau mondial.

Les marchés de hélicoptères ont beaucoup mieux résisté à la crise, mais par effet domino les sous-traitants d'AIRBUS Helicopters qui ont une part importante de leur CA sur l'aviation commerciale se trouvent fragilisés ou en danger ce qui pourrait les mettre dans l'incapacité de fournir AH et impacterait alors toute la filière des voilures tournantes.

Le gouvernement a mis en place dès juin 2020 un plan de relance dédié pour l'aéronautique.

L'état a mis en place simultanément des cellules régionales renforcées pilotées par les Direccte pour diagnostiquer les fragilités de la filière et accompagner les entreprises sur le plan de relance.

En région Sud, le pôle SAFE est pleinement intégré à cette cellule aux côtés de la DIRECCTE, du service des filières stratégiques de la région, du GIFAS et de l'UIMM.

Dans ce cadre, SAFE pilote une action d'**accompagnement de la supply chain de la filière aéronautique au plan de relance** :

- Cartographie des acteurs de la supply chain de la filière
- Positionnement dans la chaîne de valeur
- Identification des points de fragilité de la filière et activation des outils du plan de relance
- Identification des besoins de modernisation selon les niveaux de chaîne de valeur
- Identification des pistes de diversification
- Identification des pistes de consolidation
- Identification des possibilités de financement Bas de bilan
- Identification des possibilités de financement Haut de bilan

Notons que la largeur du secteur d'activité de SAFE allant de l'aéronautique à la sécurité et à la défense est un atout pour les entreprises, les deux secteurs sécurité et défense étant peu ou pas impactés, ce qui permet des ouvertures de diversification améliorant la résilience des PME.

L'accompagnement filière au niveau collectif est prévu pour être financé en B. Nous sollicitons par ailleurs un financement pour les accompagnements individuels en C au titre de l'action performance et résilience PME.

Pégase Croissance – le contrat de croissance

Pégase croissance, SAS filiale à 100% de l'association Pegase porteuse du pôle de compétitivité SAFE est en charge de la réalisation du contrat de croissance.

Suite à un risque financier important qui aurait pu mettre le pôle en danger, l'activité a été maintenue mais limitée aux contrats de croissance signés avant 2019, en attente d'encaissement des success fees.

La crise COVID impactant le Chiffre d'Affaires des entreprises accompagnées, les success fees sont plus faibles et plus étalés dans le temps, mais le risque financier a malgré tout fortement baissé.

A ce jour les entreprises en phase de success fees sont : Watt & Well, Nawa, Welco, Ixarys, Flying Whales, Numalis, Coexel, Klearia, CGX aero, Easy GaN...

Nous travaillons à relancer la dynamique avec plusieurs scénarii à l'étude, parmi lesquels le fait de réintégrer cette activité dans le pôle.

Animation du réseau

Tous les éléments indiqués ci-après sont prévus avec l'hypothèse que nous sortions rapidement de la crise sanitaire COVID19. Il est clair que si ce n'était pas le cas, les évènements, et en particuliers ceux prévus en présentiel pourraient être très fortement compromis.

• Animation programmes

En 2021, le Pôle prévoit une trentaine d'animations couvrant tous les programmes du pôle.

Le développement des solutions numériques sera poursuivi afin d'assurer la continuité de l'offre d'animation et la création de business pour nos adhérents:

- Webinaires / conférences en ligne (en complémentarité des séminaires habituels)
- Rendez-vous d'affaires / BtoB en ligne
- Présentation de solutions en ligne

Le Pôle proposera une communication régulière et la mise en place de permanences business lors des différentes animations proposées par le pôle

La promotion et l'animation quotidienne du réseau seront poursuivies afin de favoriser les échanges et la création de business :

- Mise en place d'un catalogue de solution capacitaire
- Clarification et promotion de l'annuaire des adhérents
- Mise en lumière des adhérents (encart dédié sur site web et mailing)
- Réalisation de lunch-work / rencontres adhérents (présentation et échange avec les nouveaux adhérents du pôle)

Le Pôle aura une première activité d'animer son réseau afin de sensibiliser les entreprises à certaines problématiques communes, favoriser le réseautage et présenter les nouveaux adhérents.

Cette animation du réseau se déclinera ainsi autour de Coffee break, Lunch'Work ou AfterWork qui seront:

- l'occasion pour les nouveaux adhérents de se présenter auprès du réseau (Compétences, Intérêts vis-à-vis du pôle et des autres adhérents) & temps de networking (gratuit)
- des moments d'échange autour d'une thématique présentée par une personnalité emblématique suivis d'un temps de networking (payant)

De plus sur ce volet visant à accompagner la croissance des entreprises le Pôle mènera les actions suivantes :

- **Approfondissement du volet business des comités R&T du pôle.**

L'objectif sera de renforcer les comités R&T vers une présentation business approfondie et de donner des conseils/recommandations sur la partie projets R&D mais également sur la partie business (stratégie, Business Plan, Commercialisation, etc.) et également des pistes de financements public et privé. Cette évolution sera permise via l'intégration d'experts banques, business et d'organismes tels que l'IRCE (Institut Régional des Chefs d'Entreprise). Actuellement, le pôle oriente les entreprises principalement vers des dispositifs PSPC régions, PIA3 région, PACA émergence. Le travail de l'année 2021 sera de disposer de manière détaillée d'informations permettant une réorientation des entreprises vers les outils régionaux généralistes que sont région sud investissement, région sud attractivité. Egalement, l'aspect RSE sera pris en compte plus fortement et une promotion plus forte des dispositifs tels que CEDRE et ARDAN sera réalisée.

- **Animation sur les dispositifs régionaux et financement privé**

Le pôle organisera des matinées d'informations pour ses adhérents majoritairement en partenariat avec les autres pôles régionaux sur les dispositifs FIER de la région, FEDER, ADEME ainsi que sur les financements privés disponibles. L'objectif sera de mettre en avant l'interfaçage entre financement public et privé pour avoir un levier de croissance des plus performants.

- **Développement des permanences lors des événements adhérents**

Lors des événements adhérents type lunchwork ou collège PME organisés par le pôle, en présentiel ou virtuel, SAFE mettra en place des permanences de consultants spécialisés en levée de fonds, stratégie, PI, montage de dossier de financement. Ces permanences permettront aux adhérents de poser des questions précises sur leurs problématiques afin d'avoir une réponse personnalisée et un accompagnement adapté. Le pôle souhaite s'articuler avec la région pour la mise en place d'un événement de promotion et d'une permanence pour nos adhérents sur les dispositifs de la région.

Lors de chaque visite d'adhérent de la région SUD réalisée, le pôle mettra un point d'honneur à informer ses adhérents sur les dispositifs FIER, le parcours région sud industrie 4.0, le portail des entreprises et la BREA. L'ensemble de ces informations sera d'ailleurs disponible sur le site web du pôle.

- **Action Collective Interpole Diag IA (portée par SCS)**

La DIRECCTE a mandaté SCS pour ouvrir une action collective « Diagnostic Flash IA InterPôles » destinée aux entreprises des filières économiques de la région, représentées dans les écosystèmes des Partenaires à savoir Capenergies, Ea éco-entreprises/Aqua Valley, Eurobiomed, Pôle Mer Méditerranée, Novachim, Optitec, Safe, Pôle Innov'Alliance. Cette action collective a pour ambition d'aider les entreprises membres des Partenaires à améliorer leurs offres de produits et de services mais également leurs processus internes dans une logique principalement de différenciation de leur offre et/ou de gain de productivité. L'amélioration peut être rendue possible par l'utilisation de technologies d'Intelligence Artificielle, correctement utilisées et exploitées. A ce jour, le faible niveau de connaissance de ces technologies en association avec une absence de ressources Data Science au sein des PME des filières des Partenaires sont autant de freins pour une utilisation efficace des technologies IA et l'action vise à améliorer cette situation.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Sensibiliser collectivement les entreprises des Partenaires aux technologies IA et leur opportunité ;
- Accompagner les entreprises pour analyser et auditer les possibilités offertes par l'IA dans leur contexte individuel ;
- Proposer un plan d'action pour intégrer l'IA dans leurs produits, services et processus ;
- Suivre les actions recommandées.

Le temps passé par le pôle SAFE dans le cadre de cette action n'est pas couvert en mission de catégorie C.

Performance industrielle

Dans le cadre des actions sur la performance industrielle, l'action de Pôle SAFE se concentre autour d'une action collective faisant l'objet de financements par ailleurs, et de la promotion de deux dispositifs portés par des tiers:

- Action collective en partenariat avec l'ARACT sur la numérisation des entreprises et la qualité de vie au travail.
- Promotion auprès de nos adhérents du dispositif Parcours Sud Industrie 4.0 porté par Rising Sud et THF
- Promotion auprès de nos adhérents aéro du dispositif PI GIFAS animé par Space.

Performance environnementale des entreprises

Le pôle a déposé une action au guichet EIT ADEM/ Région SUD afin de proposer une action d'accompagnement des entreprises industrielles de notre réseau à l'amélioration de leurs performances environnementales. En se basant sur l'expérience du pôle dans les accompagnements à la performance industrielle, nous souhaitons aujourd'hui accompagner les entreprises dans la voie de l'écologie industrielle territoriale en les aidant à identifier les leviers d'actions prioritaires à mettre en place (bâtiment, transport, énergie, ...) pour les rendre plus performants, compétitifs et résilients en cas de crise.

Accompagnements individualisés

Le pôle propose des accompagnements individualisés sur tout type de levier de développement dans le cadre des actions collectives PERF PME et Performance & Résilience financées par ailleurs.

Indicateurs 2021 :

- Animation autour des dispositifs régionaux et financement privé : 3
- Permanences en présentiel ou virtuel : 3
- Comités R&T : 6

Livrables « Accompagnement des entreprises »

Bilan de la contribution du pôle pour l'appropriation des divers dispositifs cités précédemment par les entreprises de ses filières : FIER, parcours Sud Industrie 4.0, BREA, SUD Accélérateur, et Transition écologique des entreprises (compte-rendu/bilan annuel des actions menées, Participation aux réunions d'animation du parcours de la transition écologique des entreprises), actions de diversification

Zoom plan climat – Axe Croissance des entreprises

Lors de la réalisation d'accompagnements collectifs ou lors de l'organisation de sessions de sensibilisation des entreprises aux dispositifs d'accompagnement individuel à la croissance, le Pôle met un accent particulier sur des leviers tels que la responsabilité sociétale et environnementale, l'écoconception, l'analyse de l'empreinte environnementale des cycles de vie des produits...

Coût de l'axe « Croissance des entreprises » : 176 990€, dont pourcentage relevant du plan climat : 15 %

AXE 7 : AUTRES ACTIONS SUR LA (ou les) FILIERE(s) DU POLE

Deux points sont à noter : l'action du pôle sur les territoires d'Innovation, et la refonte de la communication du pôle.

Territoires d'Innovation

Le pôle industrialise l'open innovation et l'expérimentation de solutions pour accélérer la mise sur le marché.

Dans ce cadre, pour améliorer l'attractivité de la région, et ancrer l'activité industrielle sur le territoire, le pôle développe des territoires facilitant l'innovation et l'expérimentation ; certains ont été cités au titre des OIR mais pas tous.

Les différents territoires animés sont :

- Le technopole Pégase sur l'aéroport d'**Avignon**
- Le projet PIAS à **Salon de Provence** porté par l'Ecole de l'Air
- Le pôle aéronautique Jean Sarrail à **Istres**
- Le projet d'AIRSHIP Village à **Istres**
- Le pôle défense Novaero à **Istres**
- Le C2RD avec ses différents lieux et en particulier le site de **Pourrières**
- Le pôle défense Gimnote à **Toulon**
- **Draguignan** avec un projet de village des entreprises de sécurité face à l'Ecole d'Artillerie
- **Cannes** et la CACPL pour le projet PUMA
- Port Vauban à **Antibes** pour le développement de solutions de sécurité

Le pôle considère cette action « Territoires » comme un élément fort de structuration de l'écosystème régional.

Communication

SAFE a enclenché une refonte de ses outils de communication en 2020 et poursuit cette action sur 2021.

L'enjeu est important avec l'explosion des événements en virtuel et la saturation de la communication de très nombreuses entités auprès des entreprises qui fait perdre la visibilité sur les informations les plus importantes pour les entreprises.

Zoom plan climat – Axe Autres actions sur la filière du pôle

Coût de l'axe « Autres actions sur la filière du pôle » : 13 360 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 20 %

Budget prévisionnel des missions de catégorie B : Budget analytique

Dépenses	B - ANIMATION						
	INNOVATION	EUROPE	EMPLOI FORM.	INTER	OIR	CROISSANCE	AUTRES FILIERES
Frais de personnel	193 453 €	59 380 €	22 251 €	30 210 €	105 205 €	37 090 €	9 910 €
personnel pôle	193 453 €	59 380 €	22 251 €	30 210 €	105 205 €	37 090 €	9 910 €
personnel mis à disposition	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous traitance	155 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Mission réception	5 322 €	9 039 €	4 015 €	10 016 €	80 000 €	10 000 €	- €
Communication	35 000 €	- €	- €	- €	9 490 €	5 239 €	7 €
Frais généraux	59 825 €	17 711 €	7 084 €	8 364 €	- €	- €	- €
Contribution en nature	100 000 €	60 000 €	30 000 €	60 000 €	30 306 €	14 661 €	3 444 €
TOTAL DEPENSES	548 600 €	146 130 €	63 350 €	108 590 €	305 000 €	176 990 €	13 360 €

Ressources	B - ANIMATION
Cotisations	200 000 €
Prestations	183 790 €
Contribution en nature	440 000 €
Participation des PME aux Actions co	- €
Total Privé	823 790 €
Etat	159 408 €
Région	200 000 €
Autres établissements publics	178 400 €
Europe	- €
Total Public	537 808 €
TOTAL RECETTES	1 361 598 €

Activités	Quantités	B - ANIMATION																TOTALS						
		ANDO	GER	S	LARD	IER	PAUN	JAFFARD	ARRA	E	LA	E	JAFFRE	TAVEL	DIAZ	VIVIAN	SIDENI		CHARP	DENNI	DUMA	NOGU	INNO	
Total B Pole d'inn	145	32	41	65	64	0	75	138	30	73	0	0	120	145	130	30	80	104	130	0	35	0	0	1437
INNOVATION - axe 1	42	20	19	30	13	0	30	24	0	63	0	0	30	35	58	30	54	85	0	25	0	0	608	
INTERNATIONAL - axe 2	5	0	0	0	5	0	0	10	0	0	0	0	0	15	25	0	0	15	0	0	0	0	85	
EUROPE - axe 3	20	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	20	30	0	0	20	15	20	0	0	180	
EMPLOI FORMATION - axe 4	0	0	22	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10	30	0	0	0	0	0	0	0	0	72
CONTRIBUTION AUX OIR - axe 5	53	12	0	15	14	0	15	12	20	10	0	0	25	35	42	0	10	20	15	0	10	0	0	308
CROISSANCE	25	0	0	0	12	0	5	92	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	10	0	0	0	0	149
AUTRES FILIERES - axe 7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210211-2021_CT2_056-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

Annexe financière 2020

Budget comptable B

Intitulés des dépenses	Budget comptable B										Ressources	B
	B	INNOVATION	EUROPE	EMPLOI FORM.	INTER	OIR	CROISSANCE	AUTRES FILIERES				
60 - Achats	291 174	174 536	2 731	5 784	2 314	89 897	14 788	1 125			74 - Subventions	0
604 - Etudes et prestations diverses	289 837	173 971	2 652	5 616	2 247	89 610	14 649	1 092			Etat	159410
605 - Achats de matériels, équipements	0	0	0	0	0	0	0	0			Etat DGE 2021	97 410
606 - Achats .. fournitures	1 336	565	79	167	67	286	0	0			Etat DGA conventionné 2020-2021	62 000
607 - Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	139	0			SGDSN	0
61 - Services extérieurs	61 977	26 223	3 666	7 763	3 105	13 284	6 426	1 510			Région SUD	200000
611 - Sous traitance générale	39 759	16 822	0	0	0	0	0	0			Région OCCITANIE	0
613 - Locations bureaux	6 682	2 827	2 352	4 980	1 992	8 522	0	0			Département	0
614 - Charges locales	12 696	5 372	395	837	335	1 432	4 123	968			CG 06	0
615 - Entretien et réparation	2 840	1 202	751	1 590	636	2 721	693	163			CG 13	0
616 - Assurance	0	0	168	356	142	609	1 316	309			CG 83	0
617 - Etudes et recherche	0	0	0	0	0	0	294	69			CG 84	0
618 - Divers	0	0	0	0	0	0	0	0			EPCI	0
62 - Autres services extérieurs	107 027	52 550	11 726	12 659	5 463	15 684	8 236	710			Marseille Provence Métropole	178400
621 - Personnel détaché	0	0	0	0	0	0	0	0			Aix Métropole	40000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16 705	7 068	988	2 093	837	3 581	0	0			Ville Istres	20000
623 - Publicité, public., relations publiques	35 000	35 000	0	0	0	0	1 732	407			Métropole Lyon	22500
625 - Déplacements, missions et réceptions	44 798	6 029	10 115	9 248	4 098	9 848	0	0			Toulon Provence Méditerranée	0
626 - Frais postaux et frais de télécom.	6 682	2 827	395	9 248	4 098	9 848	5 413	47			CASA	11400
627 - Services bancaires	1 838	777	109	837	335	1 432	693	163			COGA	25000
628 - Adhésion	2 005	848	119	230	92	394	191	0			Ouest Provence	10000
635 - Impôts et charges	4 343	1 838	257	251	100	430	208	45			Métropole Aix Arbois	4500
64 - Charges de personnel	457 498	193 453	30 210	544	218	931	450	106			CAPL	15000
641 - Rémunérations de personnel	301 949	127 679	19 939	59 380	22 251	105 205	37 090	9 910			ADEME	15000
645 - Charges sociales	155 549	65 774	10 271	39 191	14 686	69 435	24 479	6 540			Total des financements publics	537810
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	20 189	7 565	35 770	12 611	3 369			Autofinancement	0
66 - Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0			Prestations de services	384210
661 - Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0			Ventes de marchandises	184210
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0			Colisations	0
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0			Participation PME	200000
Emplois des contributions en nature	440 000	100 000	60 000	60 000	80 000	80 000	110 000	0			Contributions en nature	440000
Bénévolet	440 000	100 000	60 000	60 000	80 000	80 000	110 000	0			Valorisation du bénévolat	440000
Locaux et matériels	0	0	0	0	0	0	0	0			Dons en nature	0
Prestations	0	0	0	0	0	0	0	0			Prestations	0
Total dépenses	1 362 020	548 600	108 590	146 130	63 350	305 000	176 990	13 360			Total ressources	1 362 020

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 18 FEV. 2021